

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE
SAVERNE****Procès-verbal de la séance publique du Conseil Communautaire
du 27 mars 2013****Président :** Pierre KAETZEL**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance :** 41**Présents :** 39**Titulaires :** 36**Suppléants :** 3**Date de convocation du Conseil de Communauté :** 22 mars 2013**Secrétaire de Séance élu(e) :** Mme Paola CRIQUI**Compte rendu affiché le :** 5 avril 2013**Présents :****Membres Titulaires :**

MM. Daniel REINHART, Gilbert HUTTLER, Jean-Jacques JUNDT, Jeannot SCHNELL, Adrien HEITZ, Denis HITTINGER, Daniel PETER, Gérard KRIEGER, Jean-Charles ERNST, Alain GRAD, Jean-Marc DISS, Bernard LUTZ, Pierre KAETZEL, Dominique BOSS, Daniel GERARD, Joseph CREMMEL, André LUX, Michel EICHHOLTZER, Marcel STENGEL, Dominique MULLER, Henri WOLFF, Marc MERTZ, Stéphane LEYENBERGER, Laurent BURCKEL, Pascal JAN, Jean-Paul KRAEMER, Marc KIM, Jean-Claude DISTEL, Marc WINTZ, Jean-Claude HAETTEL.
Mmes Murielle PHILIPPE, Anny KUHN, Béatrice STEFANIUK, Paola CRIQUI, Carine OBERLE, Marie-Yvonne SCHALCK.

Membres Suppléants :

MM. Olivier SCHLATTER, Gérard KILFIGER, Gérard ANDRES-KUHN.

Absents excusés :**Membres Titulaires :**

MM. Gabriel OSSWALD, Hervé KINTZELMANN, Pierre OBERLE.
Mmes Michèle FONTANES.

Membres Suppléants :

MM. Stéphane KOBER, Alfred KLEITZ, Jean-Paul PFEIFFER, Etienne GOETZ, Richard BECKERICH, Frédéric FRUH, Yannick SCHAEFFER, François MULLER,

Denis REINER, André CHRIST, Régis BONNET, Denis SCHNEIDER,
Patrice SAVELSBERG, Charles SCHAEFFER, Daniel BRANDSTETTER, Jean GOETZ,
Vincent CLAUSSE, Christian OURY, Christophe KREMER, Bernard LUTTMANN, Jean-Marc
GITZ.

Mmes Chantal REIBEL-WEISS, Virginie HUBSCH, Patricia PERTSCHI, Christiane FOURNIER,
Annick DEISS, Anne-Marie FIRDION-HOLSTEIN.

Assistaient également :

Membres Suppléants :

MM. Charles VOLGRINGER, Gilbert KUNTZ, Eric DIEBOLT, Serge SPONY, Michel OBERLE,
Rémy LEHMANN, Jean-Claude HEYD, Christophe SCHMITT.

Mmes Elisabeth MULLER, Isabelle MUNTEAN, Sonia KILHOFFER, Odile RUHLMANN.

Invités:

M. Jean-Marie MARTZ, Trésorier Principal,

Administration :

M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services,

M. Frédéric AVELINE, Directeur Pôle Economie-Environnement,

Mme Adeline KRAEMER, Directrice Pôle Administration Générale,

M. Philippe HOST, Directeur Pôle Technique,

M. Lionel SIEGEL, Directeur Pôle Sport-Enfance-Petite Enfance.

I. CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

Ordre du jour

Secrétaire de Séance – Désignation.
 Informations.
 Procès-verbal n° 2 du 7 mars 2013 – Approbation.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- N° 2013 – 17** Installation d'un nouveau délégué titulaire de la Ville de Saverne.
N° 2013 – 18 Election d'un nouveau Membre du Bureau.
N° 2013 – 19 Désignation de représentants du Conseil Communautaire dans les organismes extérieurs – remplacements.
N° 2013 – XX Composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes – Répartition des sièges. *Point retiré de l'ordre du jour.*
N° 2013 – 20 Attributions exercées par le Président par délégation du Conseil Communautaire - Compte rendu (Arrêtés et marchés).

FINANCES

- N° 2013 – 21** Vote des taux de fiscalité pour 2013.
N° 2013 – 22 Budgets primitifs de l'exercice 2013.
N° 2013 – 23 Amortissement des subventions d'investissement.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- N° 2013 – 24** Convention d'animation de la Maison des Entrepreneurs et de la Maison de l'Emploi et de la Formation.
N° 2013 – 25 Présentation du projet d'Hôtel d'entreprises passif sur le Martelberg.

PETITE ENFANCE

- N° 2013 – 26** Attribution du concours d'architecture pour la création de la maison de l'enfance à Saverne.
N° 2013 – 27 Subvention de fonctionnement 2013 à l'association crèche parentale « Les Bambins ».

ENFANCE

- N° 2013 – 28** Subvention de fonctionnement 2013 à l'association Réseau Animation Jeunesse.

TOURISME

- N° 2013 – 29** Bilan 2012 et subvention de fonctionnement 2013 à l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région.

HABITAT

- N° 2013 – 30** Subvention création de logements locatifs sociaux communaux – opération à Maennolsheim.

DIVERS

* * * * *

Le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers Communautaires, remercie M. Jean-Marie MARTZ Trésorier Principal de sa présence.

Il tient également à remercier le Directeur Général des Services, M Fabrice HELMSTETTER, et les agents de la Communauté de Communes pour le travail réalisé lors de la préparation budgétaire. Il donne ensuite la parole à M. Jean-Claude DISTEL, Maire de Thal-Marmoutier, Commune accueillant la séance.

Thal-Marmoutier est une Commune du Piémont se caractérisant par un environnement naturel agréable où la volonté de préservation des vergers est très forte. M le Maire relève notamment la validation de l'opération vergers solidaires d'Alsace.

Plusieurs entreprises sont localisées à Thal-Marmoutier dans divers domaines d'activités (menuiserie, transports...). A noter la construction de nouveaux locaux pour le Home St Joseph.

M. Jean-Claude DISTEL remercie également la Communauté de Communes pour le fonds de concours attribué pour la rénovation de la salle du Mille Club dans laquelle se tient la réunion de ce soir.

La Commune a également conduit une opération de restauration de la vieille forge et a réalisé d'importants travaux de voirie entre St Gall et Haegen.

Suite au succès rencontré lors de la 1^{ère} foire aux Vins et de la Gastronomie, organisée en décembre 2012, l'évènement est reconduit du 22 au 24 novembre 2013.

SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Désigne à l'unanimité

Mme Paola CRIQUI comme Secrétaire de Séance.

INFORMATIONS

- *Le Président indique que suite aux échanges qui ont lieu lors de la réunion des commissions réunies le point concernant la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes – Répartition des sièges, est retiré de l'ordre du jour. Un groupe de travail a été constitué afin d'analyser les possibilités et de proposer un schéma de répartition.*

PROCES VERBAL N° 2 DU 7 MARS 2013 – APPROBATION

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- D'approuver le procès-verbal n° 1 du 7 mars 2013.

N° 2013 – 17

AFFAIRES GENERALES

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date des 2 novembre 2004 et 2 octobre 2007 portant respectivement adoption et actualisation des Nouveaux Statuts de la Communauté de Communes,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 30 décembre 2004 et 15 février 2008 portant respectivement adoption des Nouveaux Statuts pour la Communauté de Communes de la Région de Saverne et extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de Saverne,

Vu les Nouveaux Statuts de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, les articles 6, 7 et 8 fixant respectivement les modalités de répartition des Sièges des Communes Membres, le nombre de Sièges attribués à chaque Commune Membre et l'institution de Suppléants,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Saverne en date du 25 mars 2013 élisant un nouveau Délégué Titulaire au sein de la Communauté de Communes de la Région de Saverne,

Mme Carine OBERLE est immédiatement installée et déclare accepter d'exercer cette fonction.

M. Serge SPONY est installé en tant que Membre Suppléant.

N° 2013 – 18

AFFAIRES GENERALES

ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Conformément à ses statuts la Communauté de Communes élit en son sein le Bureau qui examine et arbitre des projets intercommunaux en préalable du Conseil Communautaire. Cette instance se compose de 15 Membres comme suit : le Président, les Vice-Présidents et de Délégués Communautaires Titulaires.

Membre du Bureau, M. Emile BLESSIG, Maire démissionnaire de la Ville de Saverne, doit être remplacé.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date des 2 novembre 2004 et 2 octobre 2007 portant respectivement adoption et actualisation des Nouveaux Statuts de la Communauté de Communes,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 30 décembre 2004 et 15 février 2008 portant respectivement adoption des Nouveaux Statuts pour la Communauté de Communes de la Région de Saverne et extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de Saverne,

Vu les Nouveaux Statuts de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, l'article 10 fixant à quinze le nombre de Membres comprenant le Président, les Vice-Présidents et des Délégués Communautaires Titulaires,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2008 décidant de fixer à 5 le nombre de Vice-Présidents,

Considérant :

- qu'il y a dès lors 1 Délégué Communautaire à élire,
- que les Nouveaux Statuts ne déterminant pas les modalités de désignation des Membres du Bureau, le procédé de l'élection s'applique,
- qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, mais que le Conseil de Communauté peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- qu'aucune disposition ne s'y opposant,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

➤ Est candidat :

- Pascal JAN, délégué de la Ville de Saverne

Elit à l'unanimité M. Pascal JAN en tant que Membre du Bureau.

M. Pascal JAN déclare accepter d'exercer cette fonction.

N° 2013 – 19

AFFAIRES GENERALES

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS - REMPLACEMENTS.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Il convient de procéder au remplacement M. Emile BLESSIG en tant que représentant de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Saverne (SCoT) pour la Ville de Saverne et à l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région. Par ailleurs vu le remplacement de Mme Isabelle JUNG par délibération de la Ville de Saverne en date du 23 février 2012 il convient de désigner son remplaçant à l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- que le Conseil Communautaire procède à la désignation de Membres ou de Délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, élus parmi les Délégués Titulaires et les Délégués Suppléants,
- qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation mais que le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- qu'aucune disposition ne s'y opposant.

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De ou de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection du des représentant dans les organismes extérieurs.

➤ **Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Saverne.**

Pour mémoire les représentants actuels de la Communauté de Communes au SCoT de la Région de Saverne sont les suivants :

Nombre de Sièges	Membres Titulaires		Membres Suppléants	
	Prénom et nom	Adresse personnelle	Prénom et nom	Adresse personnelle
Ville de Saverne : 2 Sièges	Emile BLESSIG	5 Route de Paris 67700 Saverne	Paola CRIQUI	16 rue Théo Gerhards 67700 Saverne
	Vincent CLAUSSE	7 rue du Bastberg 67700 Saverne	Laurent BURCKEL	5 Allée des Fauvettes 67700 Saverne
Commune de Dettwiller : 1 Sièges	Gabriel OSSWALD	17 rue Louis Pasteur 67490 Dettwiller	Gilbert HUTTLER	9 rue Colonel Rouvillois 67490 Dettwiller
Commune de Monswiller : 1 Sièges	Gérard KILFIGER	10 rue des Coteaux 67700 Monswiller	Pierre KAETZEL	24b rue Saint Michel 67700 Monswiller
Sièges répartis en fonction de la population : 6 Sièges	Daniel GERARD	28 rue de Saverne 67700 Ottersthal	Daniel BRANDSTETTER	Moulin de Champagne 67440 Reinhardsmunster
	Joseph CREMMEL	16 Route Nationale 67700 Otterswiller	André LUX	20 rue du Donon 67700 Otterswiller
	Jean-Paul KRAEMER	2 rue des Sources 67790 Steinbourg	Murielle PHILIPPE	6 rue de la Forêt 67490 Lupstein
	Pascal JAN	8 rue de la Garenne 67700 Saverne	Jean-Marc WIEDFELD	102 rue des Aubépines 67700 Saverne
	Stéphane LEYENBERGER	24 rue des capucines 67700 Saverne	Isabelle MUNTEAN	27 rue des Aubépines 67700 Saverne
	Jean-Charles ERNST	11 rue de la Gare 67330 Hattmatt	Jean-Paul PFEIFFER	1A rue Principale 67700 Eckartswiller

Il y a lieu de désigner un Membre Titulaire, en remplacement de M. Emile BLESSIG comme Délégué au Comité Syndical.

- Est candidat :

- Mme Paola CRIQUI, Déléguée Communautaire de la Ville de Saverne.

Elit à l'unanimité Mme Paola CRIQUI en tant que déléguée titulaire au Comité Syndical du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Saverne.

Mme Paola CRIQUI étant Membre Suppléant devenant Membre Titulaire il convient de lui désigner un Suppléant.

- Est candidat :

- Mme. Béatrice STEFANIUK, Déléguée Communautaire de la Ville de Saverne.

Elit à l'unanimité Mme Béatrice STEFANIUK en tant que déléguée suppléante au Comité Syndical du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Saverne.

La liste des représentants est désormais la suivante :

Nombre de Sièges	Membres Titulaires		Membres Suppléants	
	Prénom et nom	Adresse personnelle	Prénom et nom	Adresse personnelle
Ville de Saverne : 2 Sièges	Paola CRIQUI	16 rue Théo Gerhards 67700 Saverne	Béatrice STEFANIUK	11 rue Erckmann Chartrian 67700 Saverne
	Vincent CLAUSSE	7 rue du Bastberg 67700 Saverne	Laurent BURCKEL	5 Allée des Fauvettes 67700 Saverne
Commune de Dettwiller : 1 Sièges	Gabriel OSSWALD	17 rue Louis Pasteur 67490 Dettwiller	Gilbert HUTTLER	9 rue Colonel Rouillois 67490 Dettwiller
Commune de Monswiller : 1 Sièges	Gérard KILFIGER	10 rue des Coteaux 67700 Monswiller	Pierre KAETZEL	24b rue Saint Michel 67700 Monswiller
Sièges répartis en fonction de la population : 6 Sièges	Daniel GERARD	28 rue de Saverne 67700 Ottersthal	Daniel BRANDSTETTER	Moulin de Champagne 67440 Reinhardsmunster
	Joseph CREMMEL	16 Route Nationale 67700 Otterswiller	André LUX	20 rue du Donon 67700 Otterswiller
	Jean-Paul KRAEMER	2 rue des Sources 67790 Steinbourg	Murielle PHILIPPE	6 rue de la Forêt 67490 Lupstein
	Pascal JAN	8 rue de la Garenne 67700 Saverne	Jean-Marc WIEDFELD	102 rue des Aubépines 67700 Saverne
	Stéphane LEYENBERGER	24 rue des capucines 67700 Saverne	Isabelle MUNTEAN	27 rue des Aubépines 67700 Saverne
	Jean-Charles ERNST	11 rue de la Gare 67330 Hattmatt	Jean-Paul PFEIFFER	1A rue Principale 67700 Eckartswiller

➤ **Office de Tourisme de Saverne et sa Région.**

Il y a lieu de désigner 2 Membres à l'Assemblée Générale en remplacement de M. Emile BLESSIG et Mme Isabelle JUNG.

Pour mémoire les Membres actuels sont :

Prénom et nom	Adresse personnelle
Emile BLESSIG	5 Route de Paris – 67700 Saverne
Pascal JAN	8 rue de la Garenne – 67700 Saverne
Stéphane LEYENBERGER	24 rue des Aubépines – 67700 Saverne
Laurent BURCKEL	5 Allée des Fauvettes – 67700 Saverne
Isabelle JUNG	5 rue des Vignes – 67700 Saverne
Jean-Claude DISTEL	1 rue du Rain – 67700 Thal-Marmoutier
Marcel STENGEL	1 rue des Prés – 67440 Reinhardsmunster
Patricia PERTSCHI	7 rue Saint Michel – 67700 Otterswiller

- Sont candidats :

- Carine OBERLE,
- Gilbert HUTTLER.

Elit à l'unanimité Mme Carine OBERLE et M. Gilbert HUTTLER en tant Membres à l'Assemblée Générale à l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région.

La liste des représentants est désormais la suivante :

Prénom et nom	Adresse personnelle
Carine OBERLE	2 rue des Sablonnières – 67700 Saverne
Pascal JAN	8 rue de la Garenne – 67700 Saverne
Stéphane LEYENBERGER	24 rue des Aubépines – 67700 Saverne
Laurent BURCKEL	5 Allée des Fauvettes – 67700 Saverne
Gilbert HUTTLER	9 rue du Colonel Rouvillois – 67490 Dettwiller
Jean-Claude DISTEL	1 rue du Rain – 67700 Thal-Marmoutier
Marcel STENGEL	1 rue des Prés – 67440 Reinhardsmunster
Patricia PERTSCHI	7 rue Saint Michel – 67700 Otterswiller

N° 2013 - 20

AFFAIRES GENERALES

ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - COMPTE RENDU. (ARRETES ET MARCHES).

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Vu les délibérations du Conseil Communautaire décidant de donner délégation au Président et pour la durée du mandat de certaines attributions du Conseil Communautaire, le Président rend compte des décisions qu'il a prises :

- Convention de création d'un Service infographie commun entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et la Commune d'Altenheim,
- Convention de création d'un Service Technologies de l'Information et de la Communication commun entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et la Commune d'Altenheim,
- Convention de création d'un Service infographie commun entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et la Commune d'Ernolsheim-lès-Saverne,
- Convention de création d'un Service Technologies de l'Information et de la Communication commun entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et la Commune d'Ernolsheim-lès-Saverne,
- Convention de création d'un Service infographie commun entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et la Commune de Westhouse-Marmoutier,
- Convention de création d'un Service Technologies de l'Information et de la Communication commun entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et la Commune de Westhouse-Marmoutier
- Convention de création d'un Service infographie commun entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et la Commune de Wolschheim,
- Convention de création d'un Service Technologies de l'Information et de la Communication commun entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et la Commune de Wolschheim,
- Arrêté n°30/2013 portant modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans

hébergement.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Prend acte

de la communication de ces informations.

N° 2013 - 21

FINANCES

VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR 2013.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

M. Marc MERTZ souligne la bonne tenue des finances de la Communauté de Communes. Les élus et les agents ont réalisé un très bon travail de préparation budgétaire en étant le plus proche possible des besoins.

A noter le revenu de l'impôt économique qui est important sur le territoire et grâce à l'agrandissement de certaines entreprises, l'impôt perçu par la Communauté de Communes est augmenté de 600 000 €.

Le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur les taux de fiscalité 2013.

L'état 1259 d'évolution des bases fait ressortir les éléments suivants :

EPCI : 437 SAVERNE
 ARRONDISSEMENT : 67
 TRESORERIE SPL : 124



N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
 2013

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2013

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2012 1	Taux d'imposition de 2012 2	Taux d'imposition plafonné pour 2013 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2013 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) 5
CFE.....	17 174 207	20,63	>>>	17 704 000	3 652 335

Pour information :
 Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

	Bases d'imposition effectives 2012 1	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2012 2	Taux moyens pondérés des communes (si fusion) 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2013 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) 5
Taxe d'habitation.....	33 425 665	11,16		34 286 000	3 826 318
Taxe foncière (bâti).....	33 892 279	1,94		34 791 000	674 945
Taxe foncière (non bâti).....	809 622	9,65		844 800	81 523

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2013

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	- 184 341	- 22 081	- 151 555	- 2 804 628	-	- 236 095
Total allocations compensatrices						
Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique		1 879 851				
Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)						

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 8 décimales) 6	Taux de référence (col.2, 3 ou 3b x col.7) 8	TAUX VOTES 9	Produit correspondant (col.4 x col.9) 10	Réserve de taux capitalisée 11	Réserve de taux utilisée 12	TAUX VOTE 13	Taux mis en réserve 14
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières		Taxe d'habitation		0,170			
		Taxe foncière (bâti)					
		Taxe foncière (non bâti)					
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières	4 582 786						
		Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)					

3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2013

Produit de CFE unique (col.4 x col.13)	
Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée	

A, STRASBOURG
 Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES
 PAR PROCURATION JC CROCHET
 le 14 MARS 2013

Le préfet,
 A,
 Le président,



FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

EPCI : 437 SAVERNE
 ARRONDISSEMENT : 67
 TRESORERIE SPL : 124



N° 1259 FPU (2)

TAUX
FDL
 2013

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2013

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES		2a. BASES NON TAXEES		2c. PRODUIT DES IFER	
Taxe d'habitation :	138 582	Bases exonérées par le conseil de l'EPCI		Éoliennes & hydroliennes	
Taxe foncière (bâti) :	485	Cotisation foncière des entreprises		Centrales électriques	
Taxe foncière (non bâti) :	10 017	Bases exonérées par la loi dans certaines zones		Centrales photovoltaïques	
Taxe professionnelle / CFE :		Taxe foncière (bâti)		1 730	
a. Dotation unique spécifique (TP)	33 808	Taxe foncière (non bâti)		Centrales hydrauliques	
b. Réduction des bases des créations d'établissements	1 449	Cotisation foncière des entreprises		Transformateurs	
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire		Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles		198 929	
d. Abattement de 25% en Corse		2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS		101 000	
Allocation pour partie de THLV :		CVAE : part dégréevée		545 330	
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour Information)		CVAE : part relative aux exonérations compensées		1 465	
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	2 259 298	CVAE : part relative aux exonérations non compensées		43 574	
				Gaz - stockage, transport...	
				5 251	

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun 15	Taux maximum dérogatoire 16	Taux maximum avec rattrapage 17	Taux moyen 75% 18	Taux maximum avec capitalisation 19	Taux maximum avec majoration spéciale 20	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE	
Première année de FPU							Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2012 : national	
FPU régime de croisière	20,24	20,63		17,93	20,41	21,91		17,84
EPCI à fiscalité professionnelle unique en régime de croisière	Coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres :			EPCI en régime de croisière	Plafonnement du taux de CFE		Taux maximum de la majoration spéciale :	1,28
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation 21	Coefficients de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation 22		Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre 23	Taux moyen communal 2012 (niveau national) 24	Taux plafond pour 2013 25			
0,981209	0,997108			25,59	51,18			



Les évolutions en termes de bases et de produit se déclinent comme suit en sachant qu'un abattement général à la base sur la TH uniforme au taux de 15% est désormais appliqué pour tous les foyers fiscaux de la CCRS :

IMPOT MENAGE						
	2012			PREVISIONNEL 2013		
	BASES 2012	TAUX	PRODUIT 2011	BASES 2013	TAUX CONSTANT	PRODUIT 2012
Taxe d'habitation	33 425 675 €	11,16%	3 730 305 €	34 286 000 €	11,16%	3 826 318 €
Taxe foncière bâti	33 892 279 €	1,94%	657 510 €	34 791 000 €	1,94%	674 945 €
Taxe foncière non bâti	809 622 €	9,65%	78 129 €	844 800 €	9,65%	81 523 €
	68 127 576 €		4 465 944 €	69 921 800 €		4 582 786 €

Gain bases =	1 794 224 €
Gain produit =	116 842 €

Soit une évolution du produit de l'impôt ménage de 2,62 %.

IMPOT ENTREPRISE = CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE

CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	BASES 2012	TAUX	PRODUIT 2012	BASES 2013	TAUX CONSTANT	PRODUIT 2013
	17 174 207 €	20,63%	3 543 039 €	17 704 000 €	20,63%	3 652 335 €

Gain bases =	529 793 €
Gain produit =	109 296 €

CONTRIBUTION VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (CVAE)	PRODUIT 2012
	2 312 959 €

PRODUIT 2013
2 804 628 €

Gain produit =	491 669 €
----------------	------------------

Soit un total issu de la fiscalité économique de : **6.456.963 €**

En progression de **10,2 %**

ALLOCATIONS COMPENSATRICES

	2012	2013
Taxe d'habitation	151 706 €	138 582 €

Foncier bâti	569 €	485 €
Foncier non bâti	10 059 €	10 017 €
CFE	40 404 €	35 257 €
TOTAL	202 738 €	184 341 €

**Perte de
Produit : -18 397 €**

TASCOM

2012	2013
204 281 €	236 095 €

Gain produit = 31 814 €

PRODUIT DES IFER

2012	2013
133 246 €	151 555 €

Gain produit = 18 309 €

TOTAL PRODUIT CONTRIBUTIONS DIRECTES

Impôt ménage	4 582 786 €
CFE	3 652 335 €
CVAE	2 804 628 €
Allocations	184 341 €
TASCOM	236 095 €
IFER	151 555 €
TOTAL	11 611 740 €

**REALISE 10 901 000
2012 €**

A DEDUIRE FNGIR	1 879 000 €
SOLDE CCRS	9 528 459 €
A DEDUIRE AC	5 187 222 €
SOLDE GESTION CC	4 341 237 €

Il convient également de rappeler que la Communauté de Communes reverse un produit de 1.879.000 € au titre du FNGIR (dépense prévue en fonctionnement du budget).

Par ailleurs, la contribution de la communauté au fonds de péréquation national n'est pas encore connue. Une dépense représentant le double de la contribution a été inscrite à cette fin.

Au vu de ces éléments et des besoins de financement le Bureau est appelé à se prononcer sur une évolution des taux d'imposition actuellement fixés aux valeurs ci-dessous :

TAUX D'IMPOSITION	
Taxe d'habitation	11,16%
Taxe foncière bâti	1,94%
Taxe foncière non bâti	9,65%
CFE	20,63%

M. Marc MERTZ indique qu'il y a un gain de produit des impôts de plus de 700 000 € entre 2012 et 2013. Des investissements peuvent donc être envisagés avec des emprunts limités et en maintenant les taux d'imposition au même niveau qu'actuellement.

DELIBERATION

Vu l'exposé de M. le Vice-Président par référence à la note de présentation du 22 mars 2013,

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau et de la Commission Communautaire Permanente Finances et Mutualisation,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De maintenir à leur niveau 2012 les taux d'imposition intercommunaux comme suit :

TAUX D'IMPOSITION	
Taxe d'habitation	11,16%
Taxe foncière bâti	1,94%
Taxe foncière non bâti	9,65%
CFE	20,63%

N° 2013 - 22

FINANCES

BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2013.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

La présente note a pour objet de présenter le projet de budget 2013.

Pour des raisons de bonne compréhension et d'économie, les documents officiels sont à la disposition des élus sur simple demande à la Direction Générale des Services.

Le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur l'adoption des budgets primitifs 2013, à savoir :

- Le budget principal
- Le budget annexe Ordures ménagères
- Le budget annexe ZA Kochersberg
- Le budget annexe ZA Faisanderie
- Le budget annexe ZA Martelberg
- Le budget annexe ZA Steinbourg-Aérodrome
- Le budget annexe Logistique Saint-Jean-Saverne/Monswiller
- Le budget annexe Saverne Zone Commerciale Est.

BUDGET PRINCIPAL 2013

Présentation des dépenses et recettes reportées de l'exercice 2012.

Les dépenses d'investissement engagées au 31.12.2012 non mandatées et à reporter sur l'exercice 2012 s'élèvent à :

1 563 658,45 €

Ces dépenses d'investissement reportées sont compensées partiellement par des recettes notifiées mais non encaissées au 31/12/12 **pour un montant de 33 935 €**

Dépenses de fonctionnement

Pour la section de fonctionnement, les prévisions totales de dépenses de fonctionnement s'élèvent à :

21.336.000 €

➤ **Les charges à caractère général** (chapitre globalisé 011) sont estimées à 3.573.000 €

1.1 Les charges à caractère général

	Réalisé 2012	BP 2013
60611 Eau et assainissement	136 841,00 €	147 950,00 €
60612 Energie - Electricité	283 134,00 €	278 020,00 €
Total Fournitures non stockables	419 975,00 €	425 970,00 €
60621 Combustibles	61 008,00 €	65 000,00 €
60622 Carburants	1 554,00 €	5 500,00 €
60623 Alimentations	419 830,00 €	478 880,00 €
60624 Produits de traitement	26 871,00 €	27 000,00 €
60628 Autres fournitures non stockées	6 063,00 €	16 340,00 €

Total Fournitures non stockés	515 326,00 €	592 720,00 €
60631 Fournitures d'entretien	25 855,00 €	26 150,00 €
60632 Fourniture de petit équipement	27 092,00 €	22 570,00 €
60636 Vêtements de travail	4 496,00 €	3 300,00 €
6064 Fournitures Administratives	17 357,00 €	19 570,00 €
6068 Autres matières et fournitures	23 198,00 €	29 545,00 €
Total Fournit.entretien et petit équip.	97 998,00 €	101 135,00 €
611 Contrats de prestations de services	86 298,65 €	127 200,00 €
6125 Crédit bail immobilier	126 330,00 €	170 000,00 €
6132 Locations immobilières	129 978,00 €	145 500,00 €
6135 Locations mobilières	70 157,00 €	89 164,00 €
614 Charges locatives et copropriétés	91 345,00 €	84 560,00 €
Total Services extérieurs	504 108,65 €	616 424,00 €
61521 Terrains	44 201,00 €	41 450,00 €
61522 Bâtiments	13 990,00 €	10 650,00 €
61523 Voies et réseaux	0,00 €	15 000,00 €
61551 Matériel roulant	1 929,00 €	1 500,00 €
61558 Autres biens mobiliers	13 190,00 €	17 154,00 €
6156 Maintenance	95 918,00 €	91 630,00 €
Total entretien et réparations	169 228,00 €	177 384,00 €
616 Primes d'assurance	25 253,00 €	27 100,00 €
617 Etudes et recherches	59 851,00 €	60 500,00 €
6182 Documentation générale et technique	19 842,00 €	14 190,00 €
6184 Versements à des organismes de formation	12 064,00 €	20 280,00 €
6188 Autres frais divers	2 370,00 €	8 496,00 €
Total assurance et documentations	119 380,00 €	130 566,00 €
6217 Remboursement frais MAD de personnel	0,00 €	40 000,00 €
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 106,00 €	2 200,00 €
6226 Honoraires	11 654,00 €	6 000,00 €
6227 Frais d'actes et de contentieux	5 268,00 €	6 000,00 €
6228 Divers	5 609,00 €	5 400,00 €
6231 Annonces et insertions	6 511,00 €	8 000,00 €
6232 Fêtes et cérémonies	811,00 €	800,00 €
6236 Catalogues et imprimés	7 662,00 €	7 360,00 €
6237 Publications	2 215,00 €	17 000,00 €
Total Rémunérations d'intermédiaires	41 836,00 €	92 760,00 €
6244 Transports administratifs	0,00 €	300,00 €
6247 Transports collectifs	53 576,00 €	67 171,00 €
6251 Voyages et déplacements	17 530,00 €	14 323,00 €
6257 Réceptions	3 511,00 €	7 900,00 €
6261 Frais d'affranchissements	10 645,00 €	12 000,00 €
6262 Frais de télécommunications	47 374,00 €	48 560,00 €
627 Services bancaires et assimilés	272,00 €	560,00 €
6281 Concours divers	58 264,00 €	60 300,00 €
6282 Frais de gardiennage	2 847,00 €	3 000,00 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	64 314,00 €	53 310,00 €
62848 Redevances autres prestations	7 027,00 €	27 450,00 €

62878 A d'autres organismes	522 879,00 €	990 100,00 €
6288 Autres	53 404,00 €	76 288,00 €
Total Autres Charges extérieures	841 643,00 €	1 361 262,00 €
63512 Taxes foncières	65 895,00 €	75 500,00 €
Total Impôts et taxes	65 895,00 €	75 500,00 €
TOTAL GENERAL	2 775 389,65 €	3 573 721,00 €

⇒ OBSERVATION :

L'augmentation importante est due au reversement en augmentation de 450.000 € à la Ville de Saverne en raison d'un rattrapage d'un trimestre 2012 et une progression des dépenses.

Les frais d'alimentation progressent de 60.000 € en raison de la prise en compte en année pleine du nouveau marché de restauration.

L'imputation du remboursement du poste de DGS impacte également ce chapitre pour 40.000 €.

□ **Les charges de personnel** (chapitre globalisé 012), ont fait l'objet d'une dépense brute de 4.439.000 € en 2012. La prévision 2013 s'établit à 4.661.000 €, soit une évolution en volume de 222.000 €, représentant une progression de 4,9 %.

⇒ OBSERVATION :

Cette évolution est due pour :

- 55.000 € à la prise en charge directe par la CCRS des salaires des saisonniers été 2013 intervenant sur Saverne.
- 100.000 € à une réserve pour remplacement d'agents au regard des congés maternité prévus en 2013 dans différents services.
- 35.000 € à l'augmentation des cotisations retraites à la CNRACL (dépense subie)
- 32.000 € au Glissement Vieillesse technicité.

A noter que les dépenses de personnel affectées à l'administration générale baissent d'environ 30.000 € suite à des départs non remplacés.

➤ **Les charges de gestion courantes** (chapitre 65). Ce poste est ainsi estimé à 666.262 € pour 2013.

1.3 Les autres charges de gestion courante

	Réalisé 2012	BP 2013
6531 Indemnités	69 293,00 €	69 300,00 €
6533 Cotisations de retraite	342,00 €	3 010,00 €
6535 Formation	3 021,00 €	200,00 €
65372 Cotisations fonds financement	0,00 €	0,00 €
Total Indemnités élus	72 656,00 €	72 510,00 €
654 Pertes sur créances irrécouvrables	182,00 €	50,00 €
6554 Contributions organ.regroupement	50,00 €	50,00 €
Contingent et participations obligatoires	232,00 €	100,00 €
65735 Groupement de collectivités	0,00 €	0,00 €
6574 Subv.fonct.aux associations	549 000,00 €	593 502,00 €

658 Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	0,00 €
Total subventions fonctionnement	549 000,00 €	593 502,00 €

TOTAL GENERAL	621 888,00 €	666 112,00 €
----------------------	---------------------	---------------------

⇒ OBSERVATION :

L'augmentation de 45.000 € pour ce chapitre résulte d'une augmentation de subvention pour l'OT et de la prévision d'une subvention pour la MDE dans la perspective de reprise en gestion de l'immeuble.

- **Les atténuations de produits** (chapitre 739) restent stables à 7.063.000 €. En effet, l'attribution de compensation et le reversement au FNGIR sont figés.
- **Les charges financières** (chapitre 66) s'établissent à 365.000 €, soit en baisse d'un peu plus de 5 % par rapport à 2012.
- **Les charges d'amortissements** (chapitre 68) s'élèveront à 615.000 € en nette progression par rapport à 2012 en raison d'un rattrapage d'amortissements anciens à réaliser sur un exercice.

Recettes de fonctionnement

Les prévisions totales de recettes s'élèvent à

21.336.000 €

- **Les produits des services et du domaine (chapitre 70)** sont estimés à 1.739.886 €, par rapport à 1.582.775 réalisés en 2012.

	Réalisé 2012	BP 2013
70632 Redevances à caractère de loisirs	741 025 €	730 000 €
7066 Redevances à caractère sociale	312 964 €	310 000 €
7067 Redevances périscolaires et enseignement	572 120 €	653 886 €
70688 Autres prestations de services	1 900 €	1 000 €
Total Redevances et prestations	1 519 775 €	1 694 886 €
70845 Mise à dispo de personnel aux communes membres	- €	15 000 €
70872 Remb. budgets annexes	63 000 €	- €
70875 Remb de frais par les communes membres	- €	30 000 €
Total Remboursements de frais	63 000 €	45 000 €

TOTAL GENERAL	1 582 775 €	1 739 886 €
----------------------	--------------------	--------------------

⇒ OBSERVATION :

La progression résulte d'une augmentation attendue des redevances périscolaires et de la refacturation de personnel dans le cadre de la mutualisation (informatique).

➤ **Les impôts et taxes (chapitre 73)** sont estimés à 11.470.420 € selon détail ci-dessous

	Réalisé 2012	BP 2013
7311 Contributions directes	10 857 045 €	6 350 000 €
CFE	- €	2 800 000 €
TASCOM	- €	236 000 €
IFER	- €	151 000 €
FNGIR	- €	1 879 000 €
7321 Attribution de compensation	28 563 €	29 420 €
7362 Taxes de séjour	25 146 €	25 000 €

⇒ OBSERVATION :

Cf point relatif au vote des taux des taxes directes.

➤ **Les dotations et subventions (chapitre 74)** s'élèvent à :

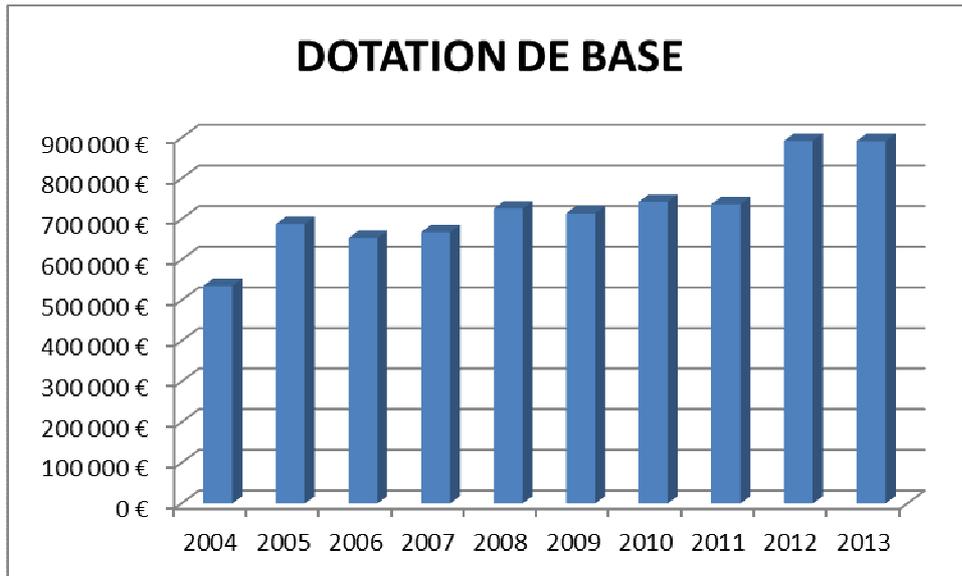
	Réalisé 2012	BP 2013
74124 Dotation base group.communes	892 424 €	892 000 €
74126 Dotation de compensation	1 743 314 €	1 711 332 €
TOTAL GENERAL	2 635 738 €	2 603 332 €

DOTATION DE BASE

2004	535 744 €	406 839 €
2005	687 778 €	152 034 €
2006	653 389 €	-34 389 €
2007	667 387 €	13 998 €
2008	725 667 €	58 280 €
2009	714 316 €	-11 351 €
2010	742 331 €	28 015 €
2011	736 442 €	-5 889 €
2012	892 424 €	155 982 €
2013	892 000 €	0 €

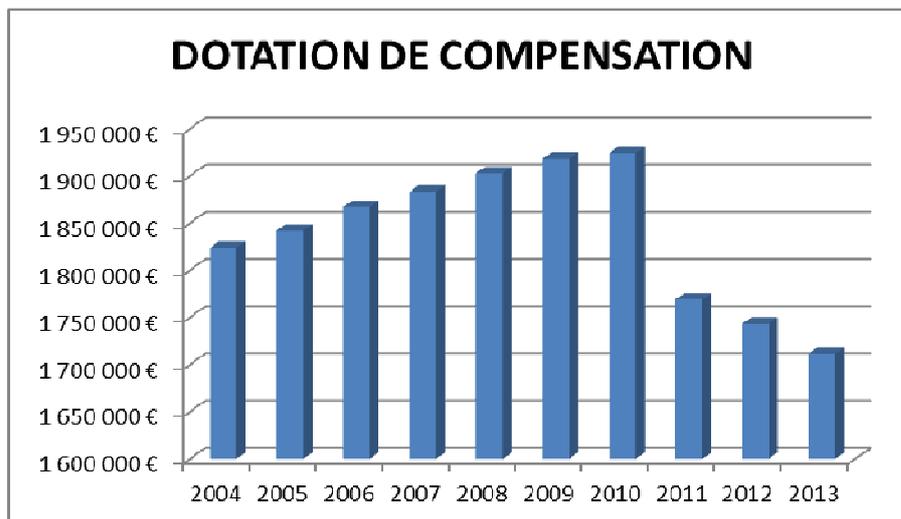
Evolution

763 519 €



DOTATION DE COMPENSATION

2004	1 823 640 €	
2005	1 841 876 €	18 236 €
2006	1 866 994 €	25 118 €
2007	1 883 343 €	16 349 €
2008	1 902 955 €	19 612 €
2009	1 918 179 €	15 224 €
2010	1 923 934 €	5 755 €
2011	1 768 981 €	-154 953 €
2012	1 743 314 €	-25 667 €
2013	1 711 332 €	-31 982 €
Evolution		-112 308 €



⇒ OBSERVATION :

La dotation de compensation baisse de 31.982 € en 2013.

➤ **Les autres participations (chapitre 74)** s'élèvent à 1.596.924 €

	Réalisé 2012	BP 2013
7473 Participations Département	120 543 €	65 730 €
74748 Participations Communes	148 870 €	124 040 €
74758 Groupements de collectivités	2 464 €	- €
7478 Autres organismes (CAF)	1 338 709 €	1 407 154 €
TOTAL GENERAL	1 610 586 €	1 596 924 €

⇒ OBSERVATION :

Le recul observé résulte des baisses de subvention de fonctionnement accordées par le Conseil Général.

➤ **Les attributions de péréquation et de compensation (chapitre 74)** s'élèvent à 184.341 €.

	Réalisé 2012	BP 2013
748311 Compensation perte de base TP	162 344 €	1 449 €
748314 Dotation unique TP	40 404 €	33 808 €
74832 Attribution Fonds Départemental TP	144 844 €	- €
74833 Compensation CVAE	- €	- €
74834 Compensation TF	- €	10 017 €
74835 Compensation TH	- €	139 067 €
TOTAL GENERAL	347 592 €	184 341 €

⇒ OBSERVATION :

Dans la mesure où le montant de la dotation départementale de TP n'est pas connue pour le moment, aucune prévision n'est prise en compte au stade du BP.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** s'élèvent à 258.000 €

	Réalisé 2012	BP 2013
752 Revenus des immeubles	140 534 €	128 000 €
7551 Excédent des budgets annexes	- €	
758 Produits divers de gestion courante	115 459 €	130 000 €
TOTAL GENERAL	255 993 €	258 000 €

⇒ OBSERVATION :

La reprise en gestion des loyers permanents à la MEF et la MDE feront l'objet d'une décision budgétaire modificative avant l'été 2013.

- **Les atténuations de charges (chapitre 64)** s'élèvent à 150.000 €

⇒ OBSERVATION :

Il s'agit des récupérations IJ et assurance statutaire du personnel. Il s'agit d'un montant estimé à réajuster en fonction des absences indemnisées.

Compte tenu d'un report d'excédent de fonctionnement de 3.337.068 €, l'autofinancement prévisionnel dégagé pour l'exercice s'élève au stade prévisionnel à

4.392.275 € (1.055.207 € au titre de la gestion prévisionnelle 2013)

chiffre auquel il convient d'ajouter les dotations aux amortissements pour 614.000 €, soit un total de :

5.006.275 €

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2013

Les prévisions décrites ci-dessous s'inscrivent dans les priorités présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2013.

Il convient de relever que le projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil Communautaire prévoit **7 238 342 €** de dépenses nouvelles.

Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à 8.802.000 €.

AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- **ZAC du Martelberg** : les actions projetées dans le cadre de cette ZAC sont retracées dans un budget annexe.

Au titre de 2013, une dépense nouvelle de 165.000 € est prévue. En outre, afin de concrétiser le projet de construction de l'hôtel d'entreprise passif,

BUDGET ANNEXE ZA MARTELBERG

DEPENSES	
Remplacement éclairage	25.000 €
Achat de terrains	120.000 €
Etude accès phase 2	20.000 €
total dépenses	165 000,00
RECETTES	
Remboursement assurance	15 000,00
Cession terrain Hôtel d'Entreprises à budget principal	98.000 €
Total recettes	113.000 €

AU TITRE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE LIAISON ENTRE LES SITES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Acquisition, aménagement, extension, gestion, entretien et développement de la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation.

La restructuration de la MDEF est actuellement en cours. Un crédit supplémentaire de 1.575.000 € en plus du report de 2012 permettra de boucler le financement de cette opération.

Un 1^{er} acompte de subvention du Conseil Général est inscrit en recette à hauteur de 200.000 €.

Aménagement, extension, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ou aéroportuaire d'intérêt communautaire.

- **ZA Steinbourg-Aérodrome** (nouvelle appellation pour le BA Zone logistique Steinbourg :

Il est proposé d'engager en 2013 l'aménagement d'environ 6 Ha de terrain entre la route départementale et l'aérodrome. Le plan d'intention a été présenté lors des commissions réunies du 21 mars.

Les dépenses suivantes sont prévues :

DEPENSES	
Achat de terrains	602 000 €
Etude de Maîtrise d'Œuvre	50 000 €
Total dépenses	652 000 €

Au stade des études préliminaires, le chiffrage prévisionnel des travaux de viabilisation s'établit comme suit :

ETUDES PRELIMINAIRES

TRANCHE N°1

RECAPITULATION	
Voirie provisoire	414 300,00
Voirie définitive	309 800,00
Assainissement eaux usées	155 000,00
Assainissement eaux pluviales	43 000,00
Adduction eau potable	129 900,00
Electricité	113 000,00
Eclairage public	103 100,00
Téléphone - Télédistribution	62 800,00
Aménagement paysager	188 200,00
Montant en €uros HT	1 519 100,00
Montant en €uros TTC	1 816 843,60

Note : estimation hors études, travaux de câblage France Télécom, poste de transformation éventuel et les amenés des réseaux au droit de la zone.

Pour une surface cessible estimée à 635 ares, le prix de revient à l'are à ce stade s'élève à environ 3.400 € HT.

➤ **ZA du Kochersberg :**

Un terrain resterait à céder dans cette zone. Il convient toutefois de prévoir l'achèvement des travaux de voirie rue d'Otterswiller.

DEPENSES	
Travaux de voirie dernière tranche	170 000 €
total dépenses	170 000 €
RECETTES	
Ventes de terrains	150 000 €
total recettes	150 000 €

➤ **ZA Faisanderie :**

Pas de dépenses nouvelles prévues en 2013.

➤ **ZA Logistique Monswiller Saint Jean :**

Ce BA est supprimé mais il convient de prévoir les opérations de rachat de terrain vers le budget général.

➤ **Cession de terrain aux abords du CNI.**

La société Géant des Beaux-Arts implantée rue de la Vedette a déjà acquis des terrains appartenant à Alsabail au droit de sa propriété actuelle.

Dans le cadre d'un projet de développement à long terme, cette société souhaite pouvoir acheter des terrains voisins situés route Romaine appartenant à la Ville et à la CCRS.

Le prix de cession serait de 3.500 € HT l'are et générerait une recette de l'ordre de 120.000 € pour la CCRS. Ce montant n'est pas inscrit pour le moment au stade du BP.

L'étude, la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des voies d'accès des zones d'activité communautaires sont d'intérêt communautaire.

➤ **Liaison structurante Est à Saverne :**

Le report des crédits d'études 2012 est maintenu.

Etudes, création, extension, aménagement, gestion et entretien de futurs pépinières, hôtels d'entreprises et ateliers relais.

➤ **Construction d'un Hôtel d'Entreprises passif au Martelberg.**

Le choix du lauréat du concours d'architecture pour ce projet a été effectué très récemment.

Un crédit d'étude complémentaire de 48.625 € en plus des reports est prévu au BP.

Le plan de financement de cette opération doit encore être affiné en fonction des positions définitives de l'Etat et de la Région Alsace.

Un début de chantier peut-être envisagé fin 2013.

➤ **Achat du Pôle Tertiaire de la Licorne à la Ville de Saverne.**

Dans le cadre de la mise en cohérence des compétences et des moyens, la CC pourrait se doter d'un nouvel outil par l'achat à la commune de Saverne du Pôle Tertiaire de la Licorne (hôtel d'entreprises dans la ZA du Kochersberg).

La transaction se ferait selon le montant du service des domaines, soit 690.000 € HT.

Attribution d'aides directes et indirectes aux entreprises dans le cadre des dispositions prévues aux articles L.1511-1 à L.1511-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le projet de budget primitif prévoit les crédits nécessaires à la prise en charge de l'avance forfaitaire de 720.000 € déjà décidée pour le projet de l'entreprise KUHN.

Etudes, création, extension, aménagement, gestion et entretien d'équipements touristiques d'intérêt communautaire.

Le budget 2012 prévoyait une enveloppe de 380.000 € affectée au transfert de l'Office de Tourisme. L'étude de faisabilité pour un transfert aux Récollets ne sera pas suivie d'effet compte tenu des montants à investir.

L'option de transfert dans un immeuble rue Poincaré reste d'actualité mais la négociation quant à la cession de l'immeuble n'a pu aboutir pour le moment. Aucun crédit n'est donc prévu au BP 2013.

AU TITRE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE.

Mise en œuvre des outils de programmation et d'études dans les domaines de l'habitat sur tout le territoire de la Communauté de Communes (PLH, OPAH etc....) :

Suite au bilan présenté en décembre 2012, le PLH intercommunal doit être mis à jour. Un crédit d'étude de 30.000 € est prévu à cet effet.

Étude, création, aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des Gens du Voyage du lieudit "Badermatt" à Saverne.

Une enveloppe de 12.000 € est prévue au BP 2013 pour le remplacement d'une borne complète.

Aide à la création de logements sociaux.

Un crédit de 25.000 € est prévu au titre des subventions à verser aux communes membres réalisant des logements sociaux.

Valorisation du bâti ancien :

Un crédit de 15.000 € est prévu au titre des subventions à verser dans ce cadre.

AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DE DE L'AMENAGEMENT SPORTIF DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Des crédits nouveaux de 109.300 € sont prévus pour réaliser des investissements au CNI. Il s'agit plus particulièrement du changement de la masse filtrante et de la réfection du foyer de la chaufferie au bois.

AU TITRE DE LA CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS

La première phase de l'étude touristique préalable à la création de circuits touristiques. La CCP compétente doit encore statuer sur l'engagement de la seconde phase. Une réserve de 15.000 € est prévue à cet effet.

AU TITRE DE LA POLITIQUE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Un programme global de 68.900 € est prévu pour financer les différentes acquisitions et petits travaux nécessaires au niveau des 12 structures d'accueil ALSH.

Des travaux de gros entretien sont prévus au Multi-Accueil de Dettwiller (remise en peinture boiseries et chauffage).

AU TITRE DE L'EVEIL MUSICAL DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Des instruments supplémentaires seront acquis en 2013 pour un montant de 2.700 €.

AU TITRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Une enveloppe complémentaire de 10.000 € en sus des reports, est prévue en vue de la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal.

Cet outil sera déployé avant le début de l'été conformément au planning.

Par ailleurs, 10.000 € sont prévus dans le cadre des subventions aux particuliers en vue de la résorption des zones blanches.

Un nouveau programme intitulé « Infrastructures numériques » est créé et doté d'une enveloppe de 150.000 €.

Ce crédit est destiné à assurer le financement d'amélioration ou de construction de réseaux destinés à améliorer l'accès au haut débit internet sur le territoire de la communauté. La ventilation de cette enveloppe doit encore être déterminée en fonction des projets.

AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES PAR FONDS DE CONCOURS

Les demandes suivantes devront faire l'objet d'une décision formelle après avis de la commission des finances :

- travaux au niveau de la salle polyvalente de Kleingoeft,
- réfection des tennis couverts de Saverne,
- réhabilitation de l'ancienne gare d'Otterswiller,
- réalisation d'un hall multisports à Monswiller,
- rénovation toiture et modernisation chauffage salle polyvalente de Waldolwisheim.
- réaménagement des abords de la gare à Dettwiller.

Une enveloppe de 400.000 € est prévue au BP 2013.

LE BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Le projet de budget 2013 se décompose comme suit :

DEPENSES	
Pertes sur créances irrécouvrables	20 000 €
Reversement redevance à SMICTOM	1 850 000 €
Titres annulés	50 000 €
Fonctionnement des PAV	35 000 €
Enfouissement des conteneurs à verre (Investissement)	30 000 €
total dépenses	1 985 000 €
RECETTES	
Produit Redevance Incitative	1 850 000 €
Subvention SMITOM conteneurs à verre (investissement)	10 000 €
<i>Résultat de fonctionnement reporté prévisionnel</i>	529 000 €
total recettes	2 389 000 €

Il est proposé que ce budget permette de prendre en charge :

- La mise en place de Points d'Apport Volontaire (PAV) de bio-déchets dans les communes membres.
- L'enfouissement de conteneurs à verre.

L'ETAT DE LA DETTE ET PROPOSITIONS D'EMPRUNT 2013

L'annuité prévisionnelle de la dette s'élève pour 2013 à **1.315.000 €** dont 365.000 € au titre des intérêts et 950.000 € au titre du capital.

Le projet de budget 2013 prévoit le recours à l'emprunt à hauteur de 1.532.000 €.

M. Marc MERTZ revient sur la simulation prospective 2009 - 2014 concernant les finances de l'intercommunalité ou il avait été démontré la fragilité de l'autofinancement dans les années à venir si aucune mesure n'était entreprise.

Aujourd'hui la situation financière est saine.

M. Gilbert HUTTLER souhaiterait savoir si une comparaison entre la TPU et la CET est possible.

M. Marc MERTZ indique que ce type d'analyse est difficile à établir.

M. Marc WINTZ souligne la CAF nette qui a très bien évolué depuis les années 2007/2009.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de MM. KAETZEL, Président et MERTZ, Vice-Président par référence à la note de présentation du 19 mars 2013,

Vu les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 mars 2013,

Vu les documents budgétaires et leurs annexes analysés en Commission des Finances le 21 mars 2013,

Vu l'affectation des résultats des comptes administratifs,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget général et des budgets annexes

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

- a) Le budget principal à un montant total de 30.138.000 € dont 8.802.000 € en investissement et 21.336.000 € en fonctionnement, budget équilibré au moyen d'une recette attendue des impôts directs locaux de 11.470.000 € et le produit de l'emprunt de 1.532.000 € pour le financement de l'investissement, le virement prévisionnel à la section d'investissement d'un montant de 4.396.000 €,

Adopte à l'unanimité

- b) le budget annexe Ordures Ménagères,
- c) les budgets annexes ZA Kochersberg, ZA Faisanderie, ZA Martelberg, ZA Steinbourg-Aérodrome et ZA Logistique Saint-Jean-Saverne/Monswiller, Saverne Zone Commerciale Est.

N° 2013 - 23

FINANCES

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

Depuis le 20 mai 2003 le tableau des cadences d'amortissement s'établit comme suit :

Libellé	Amortissement en nombre d'années
Immobilisations incorporelles (logiciels)	2 ans
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	5 ans
Voitures	6 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans
Mobilier	12 ans
Matériel de bureau électrique, électronique et téléphonique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels classiques	8 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans
Appareils de levage et ascenseurs	25 ans
Equipements de garages et ateliers	12 ans

Equipements de cuisines	12 ans
Equipements sportifs	12 ans
Installations de voirie	25 ans
Plantations	17 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	22 ans
Construction sur sol d'autrui	sur la durée de bail à construction
Bâtiments légers, abris	12 ans
Agencements et aménagements des bâtiments, câblages électriques et téléphoniques	15 ans
Coffre-fort	10 ans

Le seuil de 500 € TTC est fixé pour une acquisition en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an.

Le décret 2011-1951 du 23 décembre 2011 vient compléter ces dispositions par les éléments suivants :

« Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante, qui peut se référer à un barème fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget, à l'exception toutefois :

[...]

— des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de quinze ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations et de trente ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans. »

Il convient d'inclure ces dispositions dans ledit tableau.

DELIBERATION

Vu le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 relatifs aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes,

Vu la délibération du 20 mai 2003,

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) De compléter le tableau de cadence des amortissements avec les dispositions suivantes :
- Subvention d'équipement qui finance des biens mobiliers, du matériel ou des études : 5 ans
 - subventions d'équipement finance des biens immobiliers ou des installations: 15 ans

Le tableau de cadence des amortissements des opérations d'investissement est le suivant :

Libellé	Amortissement en nombre d'années
Immobilisations incorporelles (logiciels)	2 ans
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	5 ans
Voitures	6 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans
Mobilier	12 ans
Matériel de bureau électrique, électronique et téléphonique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels classiques	8 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans
Appareils de levage et ascenseurs	25 ans
Equipements de garages et ateliers	12 ans
Equipements de cuisines	12 ans
Equipements sportifs	12 ans
Installations de voirie	25 ans
Plantations	17 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	22 ans
Construction sur sol d'autrui	sur la durée de bail à construction
Bâtiments légers, abris	12 ans
Agencements et aménagements des bâtiments, câblages électriques téléphoniques	15 ans
Coffre-fort	10 ans
Subvention d'équipement qui finance des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
Subvention d'équipement finance des biens immobiliers ou des installations	15 ans

- b) d'amortir en une échéance en 2013 toutes les dépenses liées à ces catégories qui ne l'ont pas été par le passé.

N° 2013 - 24

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

CONVENTION D'ANIMATION DE LA MAISON DES ENTREPRENEURS ET DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Depuis 2006 la gestion de la « Maison de l'emploi », sise 16 rue du Zornhoff, est assurée par l'Association Maison de l'Emploi et de la Formation.

Pour compléter cette offre la Communauté de Communes a également mis en place une Pépinière d'entreprises « la Maison des entrepreneurs », 31 rue de la Vedette à Saverne.

La gestion et l'animation ont été confiées, par convention, à l'Association pour la Promotion Economique de la Région de Saverne (APERS).

Depuis le 1^{er} septembre 2012, l'APERS, la MDEF et l'association Pays de Saverne Plaine et Plateau (PSPP) ont décidé de mutualiser leurs moyens humains en vue d'assurer l'animation des outils Maison de l'Emploi et Maison des Entrepreneurs.

Le pool administratif et technique de cette équipe mutualisée est rattaché à la MDEF. Cette dernière devenant par conséquent l'interlocuteur unique de la Communauté de Communes pour l'animation des deux équipements.

En raison de ces modifications il convient de redéfinir le périmètre des missions qui sont confiées à la MDEF par la Communauté de Communes, par le biais de cette nouvelle convention qui remplacera l'ancienne convention à compter du 1^{er} juillet 2013.

Une convention doit être formalisée dans ce sens.

**CONVENTION D'ANIMATION
DE LA MAISON DES ENTREPRENEURS ET
DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

ENTRE

La Communauté de Communes de la Région de Saverne, représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre KAETZEL, agissant en vertu de la délibération n°2013-24 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2013.

dénommée ci-après « la Communauté de Communes », d'une part,

ET

L'Association Maison de l'Emploi et de la Formation de Saverne, sise 16 rue du Zornhoff à Saverne, représentée par son Président en exercice, Monsieur Marc MERTZ, en vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2013.

dénommée ci-après « la MDEF », d'autre part,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

En 2006, le bâtiment sis 16 rue du Zornhoff à Saverne a obtenu le label « Maison de l'Emploi » au sens des articles L. 5313-1 et suivants du code du travail.

La gestion de cet équipement a été confiée à l'Association Maison de l'Emploi et de la Formation. Cette association a pour mission d'en assurer l'animation et la gestion sur le fondement de la convention conclue le 18 décembre 2007 et ayant fait l'objet d'un avenant signé le 18 septembre 2012 afin de tenir compte du relogement des occupants dans un bâtiment voisin le temps des

travaux de rénovation de la Maison de l'Emploi. Ce bâtiment sera dénommé ci-après *Maison de l'Emploi*.

Par ailleurs, en 2007, la Communauté de Communes de la Région de Saverne a décidé, dans le cadre de sa compétence « Développement économique », de mettre en place un outil du type « Pépinière d'entreprises » (article 12.2 des statuts en vigueur) dans le bâtiment sis 31 rue de la Vedette à Saverne.

Cette action a permis de compléter l'offre qui était déjà proposée aux entreprises et aux créateurs d'entreprises en mettant des locaux et des compétences à leur disposition, afin que ces entreprises se développent et s'insèrent dans le tissu économique local.

La Communauté de Communes a confié la gestion et l'animation de la Pépinière d'entreprises à l'Association pour la Promotion Economique de la Région de Saverne (APERS) par convention signée le 1^{er} juin 2007. Ce bâtiment sera dénommé ci-après *Maison des Entrepreneurs*.

A compter du 1^{er} septembre 2012, l'APERS, la MDEF et l'association Pays de Saverne Plaine et Plateau (PSPP) ont décidé de mutualiser leurs moyens humains en vue d'assurer l'animation des outils *Maison de l'Emploi* et *Maison des Entrepreneurs*.

Le pool administratif et technique de cette équipe mutualisée est rattaché à la MDEF.

La MDEF devient par conséquent l'interlocuteur unique de la CCRS pour l'animation des deux équipements.

Les parties souhaitent tenir compte de ce changement et redéfinir le périmètre des missions qui sont confiées à la MDEF par la Communauté de Communes, par le biais de cette nouvelle convention qui remplacera l'ancienne convention à compter du 1^{er} juillet 2013.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les missions confiées par la Communauté de Communes à l'association MDEF concernant la *Maison des Entrepreneurs* et la *Maison de l'Emploi*.

ARTICLE 2 – MISSIONS DE LA MEF

L'association MDEF s'engage à animer les deux équipements.

Elle réalise à cette fin les missions listées ci-après :

A. Pour ce qui concerne plus particulièrement la *Maison des Entrepreneurs*.

a. *Accompagnement des porteurs de projets d'entreprises*

- Prospection et détection de porteurs de projets d'entreprises,
- Analyse des projets d'entreprises,
- Aide au montage de dossiers,
- Offre de services aux porteurs de projets d'entreprises (secrétariat, bureautique, standard, documentation, reprographie),
- Accueil et hébergement des entreprises retenues,

- Accompagnement du porteur de projet durant son séjour à la pépinière.

b. Animation de la Pépinière

- Organisation de réunions à thèmes (une fois tous les deux mois),
- Réunions de concertation avec les occupants,
- Mise en place de formations,
- Organisation de l'information,
- Entretiens informels.

c. Gestion administrative de la Pépinière

- Gérer d'un point de vue administratif les conventions d'occupation : rédaction, signature, suivi de leur exécution (notamment information des occupants du montant révisé de la redevance),
- Réaliser des tableaux de bords (taux d'occupation, évaluation des besoins...).

d. Sélection des entreprises candidates.

L'Association MDEF s'appuie sur l'organisation suivante :

Un Comité technique de sélection est chargé d'analyser les dossiers de candidature des porteurs de projets d'entreprises.

Le Comité technique de sélection se compose de :

- trois représentants de la Communauté de Communes,
- un représentant de la Région Alsace,
- un représentant du Conseil Général – ADIRA,
- un représentant du Pays de Saverne Plaine et Plateau (PSPP),
- un représentant de la Chambre des Métiers d'Alsace (CMA),
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI),
- un représentant d'Initiative Pays de Saverne Initiative (IPS).

Les candidatures, retenues par le Comité technique de sélection, devront être soumises, pour accord, à la Communauté de Communes.

B. Pour ce qui concerne plus particulièrement la *Maison de l'Emploi*.

L'Association, au titre de son label Maison de l'Emploi s'engage à animer le bâtiment de la *Maison de l'Emploi*.

Elle réalise à cette fin les missions listées ci-après :

- Contribuer à la coordination des politiques de l'emploi et de la formation au niveau local et notamment des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi,
- Exercer des actions en matière de prévision des besoins de main d'œuvre et de reconversion des territoires et notamment en cas de restructuration,
- Participer à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés et à l'aide à la création d'entreprise,

- Gérer d'un point de vue administratif les conventions d'occupation temporaires : rédaction, signature, suivi de leur exécution (notamment information des occupants du montant révisé de la redevance),
- Réaliser des tableaux de bords (taux d'occupation, évaluation des besoins...),

Afin de simplifier à la MDEF l'exercice de ses missions, la Communauté de Communes l'autorise pour les deux bâtiments

A conclure et à signer les conventions d'occupation avec les organismes hébergés à titre non-permanent.

A prendre en charge directement les fournitures, petits travaux et prestations de service s'inscrivant dans les missions confiées à la MDEF et qui sont d'un montant inférieur au seuil fixé à l'article 28-III° du Code des marchés publics. A titre indicatif, ce seuil est de 15 000 € HT au jour de la signature de la présente convention.

A prendre en charge directement les contrats de télécommunications et de reprographie, à charge pour la MDEF de répercuter ces coûts aux occupants.

ARTICLE 3 – MISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes se charge de la gestion financière des bâtiments.

A ce titre, elle exerce notamment les missions listées ci-après :

- Fixation du montant des loyers et redevances d'occupation qu'elle qu'en soit la durée,
- Etablissement des factures d'occupation pour les locations permanentes,
- Encaissement des loyers et redevances d'occupation et des cautions des occupants permanents
- Paiement des charges et notamment des factures d'eau, d'électricité et de gaz, à l'exclusion des charges qui relèvent exclusivement du locataire ou de l'occupant, telles que télécommunications.
- Paiement des impôts, taxes et redevances se rapportant à l'exploitation de la Pépinière d'entreprises et plus particulièrement la TVA sur les locations et autres produits éventuels.

ARTICLE 4 – MODALITES DE MISE A DISPOSITION

a) Biens mis à disposition

Compte tenu de l'activité particulière exercée au niveau de la *Maison des Entrepreneurs* et de la *Maison de l'Emploi*, la Communauté de Communes met à disposition gratuitement les moyens mobiliers et immobiliers composant ces deux équipements.

Toutefois, les locaux occupés par l'Association MDEF pour son activité propre sont loués selon le tarif fixé par la Communauté de Communes.

b) Entretien, réparations, modifications

L'Association MDEF entretiendra pendant toute la durée de la convention les moyens immobiliers et mobiliers en bon état de réparations locatives dans la limite du montant défini à l'article 2.

Les contrats d'entretien permanents de tous types, ainsi que les réparations relevant du propriétaire sont à la charge de la Communauté de Communes.

L'Association MDEF ne pourra effectuer sur les moyens immobiliers et mobiliers aucune modification sans autorisation expresse et écrite de la Communauté de Communes, faute de quoi la Communauté de Communes pourra réclamer le rétablissement de tout ou partie des moyens immobiliers et mobiliers dans leur état initial, avec le choix entre l'exécution matérielle des travaux nécessaires aux frais de l'Association MDEF ou d'une indemnité pécuniaire, tous droits et taxes en sus, représentative de leur coût.

Tous les travaux, d'embellissement et d'amélioration exécutés par l'Association MDEF et non pris en charge par la Communauté de Communes dans les conditions ci-dessus, resteront à la fin de la convention la propriété de la Communauté de Communes, sans aucune indemnité pour l'Association MDEF et sans que celle-ci soit obligée de remettre les moyens dans leur état d'origine.

c) Restitution

L'Association MDEF s'engage à restituer en fin de convention les moyens immobiliers et mobiliers compte tenu d'un usage et un entretien normaux, excepté ce qui aura péri ou aura été dégradé par vétusté ou force majeure.

d) Enseigne

La Communauté de Communes autorise l'Association MDEF et ce, sous réserve de l'observation de la réglementation en vigueur, à apposer sur le mur une enseigne extérieure ou toute publicité rappelant son nom, son sigle ou son objet.

e) Visite, utilisation par la Communauté de Communes

L'Association MDEF laissera les représentants de la Communauté de Communes visiter les lieux chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

La Communauté de Communes pourra disposer de salles, si nécessaire et dans la mesure de la disponibilité des locaux, à titre gratuit.

ARTICLE 5 – OCCUPATION DES LOCAUX PAR DES TIERS

a) Conventions d'occupation

L'Association MDEF conclut directement des conventions d'occupation avec les organismes hébergés à titre non-permanent.

Les conventions d'occupation permanentes sont signées par le Président de la Communauté de Communes ou son représentant.

b) Prestations et services étrangers à la location immobilière

L'Association MDEF est autorisée à facturer, les prestations et services étrangers à la location immobilière qu'elle rend aux entreprises.

ARTICLE 6 – MODALITES FINANCIERES

a) Subvention

En contrepartie des missions exécutées par l'Association MDEF, la Communauté de Communes lui verse une subvention dont le montant est voté annuellement par le Conseil Communautaire après le vote du budget.

Le montant de cette subvention est déterminé par l'Assemblée délibérante au vu d'un bilan d'activité détaillé, du compte d'exploitation et d'un budget prévisionnel transmis par l'Association MDEF.

Ce budget est présenté sous forme analytique permettant d'isoler les différentes activités de l'Association MDEF. Ce budget intègre un report correspondant à l'excédent/déficit de l'action réalisée en année n-1 ainsi que l'ensemble des subventions que l'Association MDEF peut percevoir au titre de l'animation et la gestion des équipements.

Le montant de la subvention pourra être modulé en fonction des objectifs fixés ci-dessous :

- Optimisation de l'occupation des locaux appréciée en fonction des tableaux de bord fournis,
- Organisation de réunions à thèmes ou de réunions de concertation avec les occupants,
- Organisation de formations,
- Accueil des publics à la recherche d'une information sur les Métiers, les formations,
- Accueil des publics souhaitant s'initier à l'usage de l'outil informatique dans le cadre de leur recherche d'emploi ou de formation,
- Actions de promotion des métiers

Une avance de subvention représentant 50 % du montant n-1 sera versée au courant du mois de janvier de l'exercice n.

Une seconde part de 50 % sera versée après le vote du budget de la Communauté de Communes sur présentation des bilans définitifs n-1.

ARTICLE 7 – ASSURANCE

L'Association MDEF s'engage à souscrire une police d'assurance garantissant la responsabilité civile qu'il est susceptible d'engager vis-à-vis de la Communauté de Communes, à raison de l'utilisation des locaux mis à disposition.

ARTICLE 8 – AUTRES ENGAGEMENTS

L'Association MDEF fera connaître à la Communauté de Communes, dans un délai d'un mois, tous les changements le concernant, notamment dans son administration, sa direction ou sa domiciliation bancaire. Il transmettra à la Communauté de Communes ses statuts actualisés.

L'Association MDEF s'engage à faire figurer de manière lisible la Communauté de Communes dans tous les documents produits dans le cadre de la convention.

ARTICLE 9 – DUREE ET RENOUVELLEMENT

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2013.

Elle devra être reconduite expressément.

ARTICLE 10 – EVALUATION

L'Association MDEF s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif de son action d'animation.

La Communauté de Communes procède, conjointement avec l'Association MDEF, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel il a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs fixés à l'article 6 et sur leur impact au regard de l'intérêt local.

ARTICLE 11 – CONTROLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes contrôle annuellement et à l'issue de la convention le montant de sa contribution financière, de manière à ce que celle-ci n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service, en tenant compte des diverses recettes.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Communauté de Communes, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 10 ou dans le cadre du contrôle financier annuel.

L'Association MDEF s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

ARTICLE 12 – CAS DE RESILIATION

La présente convention peut être résiliée soit d'un commun accord, soit pour un motif d'intérêt général avec un préavis de six mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

En outre, elle sera résiliée de plein droit en cas d'inexécution par le Pays, de ses obligations. Cette résiliation prendra effet trois mois après une mise en demeure, notifiée par lettre avec accusé de réception, demeurée sans effet.

ARTICLE 13 – LITIGES

Toute difficulté, à l'occasion de l'interprétation ou de l'application de la présente convention qui n'aurait pu faire l'objet d'un règlement amiable, sera soumise au Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à SAVERNE, le xxxxxxxxxxxxxx sur sept pages en deux exemplaires.

**La Communauté de Communes de
la Région de Saverne**

**L'Association Maison de l'Emploi
Et de la Formation**

**Le Président
Pierre KAETZEL**

**Le Président
Marc MERTZ**

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'animation de la pépinière d'entreprises ci-dessus,

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité moins une abstention (M. Marc Mertz étant Président de l'association de la Maison de l'Emploi il ne prend pas part au vote en quittant la séance).

- a) D'approuver les termes de la convention d'animation de la pépinière d'entreprise,
- b) D'autoriser le Président à signer cette convention.

N° 2013 - 25

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PRESENTATION DU PROJET D'HOTEL D'ENTREPRISES PASSIF SUR LE MARTELBERG.

Rapporteur : Henri WOLFF, Vice-Président.

En date du 13 mars dernier le jury d'attribution du concours s'est réuni (architectes, PNRVN, le CG la Région) afin de désigner le lauréat.

C'est le projet du cabinet RMA (Rolf Matz architecture) qui a obtenu la faveur du jury parmi les 3 projets proposés.

L'esquisse du projet est jointe en annexe à la présente note.

Les grands principes de ce projet sont les suivants :

Etat des lieux du site :

La zone du Martelberg est située dans le parc naturel des Vosges, l'occupation ancienne du site par des prairies et vergers a légué une trame verte exceptionnelle, la futaie régulière renferme des arbres remarquables, soit par leur forme soit pour la qualité de leur bois.

Notre projet s'inscrit dans cette suite logique, éviter de déranger les écosystèmes présents grâce à une végétalisation en accord avec le paysage et le site environnant, nous pourrions ainsi augmenter la diversité floristique et faunistique et donc améliorer la biodiversité.

L'intégration du bâtiment dans le site

- L'aspect esthétique reste très naturel et épuré, avec des matériaux brut et locaux, tel que le bois. Ainsi le bâtiment sera une vitrine du savoir-faire traditionnel d'Alsace.
- Nous avons volontairement conçu un bâtiment de plain-pied, ce qui donne un aspect plus harmonieux, en accord avec le paysage, comme si le bâtiment avait toujours fait parti du lieu.
- L'Orientaion est évidemment un point important, minutieusement évaluée pour profiter au maximum de la luminosité naturelle et afin d'éviter l'échauffement du bâtiment.
- Les zones de stationnements se situent côté rue, afin de réduire les surfaces perméabilisées. Les places de parking sont en dalles evergreen + gravier, seule la bande de circulation centrale est en enrobé.
- Le cheminement piéton organise le site, la circulation démarre du début du terrain pour terminer par une terrasse privative à l'autre bout du bâtiment, tel une promenade. La structure de la parcelle est réalisée en bois et flotte au-dessus du terrain naturel.
- Le bassin de rétention à une fonction esthétique et fonctionnelle, il permet l'utilisation des eaux pluviales. Les végétaux du bassin (joncs, nénuphars, iris d'eau) épurent les hydrocarbures et matières organiques.
- Nous avons minimisé au maximum les mouvements du terrain, en suivant la pente naturelle nous évitons ainsi de gros travaux de terrassement.

Le bien être des occupants

Le bien être des occupants joue un rôle primordial dans notre projet. Grâce à des matériaux naturels, un air intérieur sain, une bonne exploitation de la luminosité naturelle et un environnement extérieur calme et tranquille entouré de verdure, ce lieu sera un endroit de référence pour le développement et la formation aux nouvelles technologies liés à l'efficacité énergétique.

C'est un bâtiment phare, authentique et moderne, qui sera à la fois promoteur de la construction passive et point de départ de l'aménagement de la ZAC.

M Henri WOLFF présente le projet et souligne le faible coût de consommation énergétique du projet.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Prend acte

Du projet retenu dans le cadre de la réalisation de l'hôtel d'entreprises sur le Martelberg.

N° 2013- 26

PETITE ENFANCE

ATTRIBUTION DU CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LA CREATION DE LA MAISON DE L'ENFANCE A SAVERNE.

Rapporteur : Murielle Philippe, Vice-Présidente.

Par délibération du 27 septembre 2012, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement au lancement d'une procédure de concours d'architecture et d'ingénierie suivant les articles 24, 38 et 70 du Code des Marchés Publics pour la création d'une Maison de l'Enfance de 40 places d'accueil à Saverne et sur la constitution d'un jury de concours.

Un avis de concours restreint a été lancé le 09 octobre 2012 et mis en ligne le 13 octobre 2012 au JOUE, pour un montant estimatif de travaux de 1 912 000,00 € HT.

Par ailleurs, dans sa séance du 27 septembre 2012, le Conseil Communautaire a désigné un jury de pour le choix d'un maître d'œuvre chargé de la réalisation du projet de création de la Maison de l'Enfance.

La date limite de réception des candidatures était le 12 novembre 2012

Le 26 novembre 2012 a eu lieu la 1^{ère} réunion du jury de concours consacrée à l'ouverture des plis et à la sélection des 3 candidats suivant les critères de sélection figurant dans le règlement de la consultation.

Les 3 candidats retenus étaient :

- REY LUCQUET
- Agence Paul LE QUERNEC
- URBAN KULTUR

La date limite de réception des esquisses était le 14 février 2013 à 11h.

Une commission technique à l'initiative de l'assistance Maîtrise d'ouvrage - la SEMHA (Société d'Economie Mixte de Haute-Alsace), et composée de personnes qualifiées a eu lieu le 5 mars 2013 pour donner un avis sur les esquisses.

Une réunion de jury de concours s'est déroulée le 12 mars dernier pour une analyse et un classement des esquisses suivant les critères d'évaluation des projets figurant dans le règlement de la consultation.

Le jury de concours a établi à l'unanimité le classement suivant :

- 1^{ère} position : Projet C,
- 2^{ème} position : Projet A,

- 3^{ème} position : Projet B,
Après le classement établi, la levée de l'anonymat été réalisée.

- Projet A : Agence Paul LE QUERNEC
- Projet B : URBAN KULTUR
- Projet C : REY LUCQUET

Le montant des honoraires fera l'objet d'une négociation avec le lauréat.

Au vu des éléments exposés, Monsieur le Président propose la signature du marché pour la création de la Maison de l'Enfance avec le cabinet « REY LUCQUET » pour un montant provisoire des honoraires de 285.748,40 € HT soit 14,95 % du coût des travaux.

Vu l'avis favorable de la Commission Communautaire Permanente Action Sociale et Educative en date du 18 septembre 2012,

Suite à la présentation Mme Carine OBERLE souhaite connaître la capacité d'accueil du futur multi-accueil. Mme Murielle PHILIPPE indique qu'au départ 30 enfants seront accueillis sur les 40 places possibles sachant qu'actuellement 20 places sont proposées.

Une possibilité d'extension est prévue dans le projet.

Afin d'offrir le même service aux usagers sur le territoire de la Communauté de Communes les horaires d'ouverture du multi-accueil de Saverne vont s'aligner sur ceux du multi-accueil de Dettwiller à savoir du lundi au vendredi 7h15 - 18h30.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre suite au concours d'architecture pour la création de la Maison de l'Enfance au cabinet « REY LUCQUET » pour un montant d'honoraires de 285.748,40 € HT (soit 14,95 % du coût des travaux) sur une enveloppe affectée aux travaux de 1 912 000,00 € HT€.
- b) D'attribuer la prime de 11 000 € HT aux concurrents suivants non retenus par le jury :
 - Agence Paul LE QUERNEC
 - URBAN KULTUR
- c) D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et tous les documents afférents.

N° 2013 - 27

PETITE ENFANCE**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2013 A L'ASSOCIATION CRECHE PARENTALE « LES BAMBINS ».**

Rapporteur : Murielle PHILIPPE, Vice-Présidente.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne a signé une convention d'objectifs avec l'association crèche parentale « Les Bambins » avec effet du 1^{er} janvier 2012.

Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans.

Le coût total du programme d'action pour 2013 est évalué à 193.850 €, conformément au budget prévisionnel transmis par l'Association chaque année avant le 30 novembre.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'Association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé au départ.

Pour chaque année, la Communauté de Communes contribue financièrement pour un montant de 89.000 €, équivalent à 46% du montant total annuel estimé des coûts figurant dans le budget prévisionnel.

Le projet de budget de la crèche parentale « Les Bambins » se décline comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL 2013

CHARGES		PRODUITS	
60 - ACHATS	32 750	70 - PRODUITS DES SERVICES RENDUS	101 000
		Participations des familles pour enfants de - 4 ans	38 500
		Participations des familles pour enfants de + 4 ans	500
		Prestations de services CAF	62 000
61- SERVICES EXTERIEURS	16 200	74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	91 000
		Etat (Emploi Jeunes, emploi aidé, CNASEA, ...)	0
		Conseil Général	0
		CAF (hors prestation de service)	2 000
		Communes	0
		Centre Communal d'Action Sociale	0
		Communauté de Communes de la Région de Saverne	89 000
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6 650	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 425
		Cotisations des familles	375
		Suppléments demandés aux non-résidents	1050
		76 - PRODUITS FINANCIERS	0
		Produits des placements financiers	0
		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	425
		Activités annexes	425
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 750	79 - TRANSFERT DE CHARGES	0

64 - CHARGES DE PERSONNEL	136 500		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0		
	0		
66 - CHARGES FINANCIERES	0		
Intérêts des emprunts	0		
Intérêts bancaires	0		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		
Sur l'exercice en cours	0		
Sur l'exercice antérieur	0		
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0		
Amortissements	0		
Provisions	0		
Dotations aux engagements	0		
TOTAL DES DEPENSES	193 850	TOTAL DES PRODUITS	193 850

Mme Murielle PHILIPPE précise qu'une vingtaine d'enfants sont accueillis dans cette structure. A noter l'implication forte des parents dans l'organisation de la crèche.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de Mme Murielle PHILIPPE par référence à la note de présentation du 22 mars 2013,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'association crèche parentale « Les Bambins »,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'attribuer une subvention de 89.000 € à l'association crèche parentale « Les Bambins » au titre de son programme d'actions 2013.

N° 2013 - 28

ENFANCE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2013 A L'ASSOCIATION RESEAU ANIMATION JEUNESSE.

Rapporteur : Murielle PHILIPPE, Vice-Présidente.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne a signé une convention d'objectifs avec l'association Réseau Animation Jeunesse (RAJ) avec effet du 1^{er} janvier 2012.

Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans.

Le coût total du programme d'action pour 2013 est évalué à 285.000 € (soit 1 140 000 € sur 4 ans), conformément au budget prévisionnel transmis par l'Association chaque année avant le 30 novembre.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'Association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé au départ.

Pour chaque année, la Communauté de Communes contribue financièrement pour un montant de 190 000 €, équivalent à 66 % du montant total annuel estimé des coûts figurant dans le budget prévisionnel.

Le projet de budget RAJ 2013 se décline comme suit :

Communauté de Communes de la Région de Saverne – Coordination enfance/CAF du Bas-Rhin

Dénomination de la structure: **RÉSEAU ANIMATION JEUNES R.A.J**

Adresse: Cour de la mairie 67700 MONSWILLER

Tel/fax : 03 88 71 86 23

Référent budget : M. URBES

Budget établi : 1-12-12

Bases de prévisions : 32 000 Heures/enf (activités ALSH)

Encadrement : 3 permanents (1 dir/ 2 anim/ anim.vacataires.). Activités à l'année qui s'adresse aux jeunes de 10 à 18 ans.

Activités habilitation CLSH organisées dans des locaux mis à disposition par les communes de la CCRS: Waldolwisheim, Dettwiller, Lupstein, Monswiller, Steinbourg, Saessolsheim, Saint-Jean-Saverne et autres communes selon les projets jeunes.

L'organisateur propose des activités régulières (collège), accueils jeunes (communes), accueils sportif et des animations de rue avec cotisation (15€ / an), des activités de loisirs (sorties, séjours, mini camps, etc.), des activités scientifiques et artistiques avec un programme précis pour lesquelles une participation financière sera demandée.

Des projets jeunes seront mis en place comme les jeux intervillages, un raid aventure, des séjours, ainsi que des projets artistiques, scientifiques et des manifestations à caractère culturelles.

D'autres projets jeunes et implantations RAJ verront le jour selon l'envie, les projets jeunes et des communes.

BUDGET PREVISIONNEL 2013		Prev 2013
60	Achats prestations / Fournitures	46 000 €
61	Locations / entretien / assurance	40 000 €
62	Voyage / déplacement / frais administratif	46 000 €

64	Charges de personnel	145 000 €
65	Autres charges	7 600 €
66	Charges financières	200 €
67	Charges exceptionnels	200 €
TOTAL GENERAL DÉPENSES		285 000 €
RECETTES		
70	Particip. des familles aux activités	60 000 €
74	CNASEA aides sur emplois	0 €
	Subventions C.G.67	9 000 €
	Subv.PSO CAF JR/Enfts*3,60€.	16 000 €
	Subvention AREA	4 500 €
	INJEP (fonds européen pour la jeunesse)	0 €
	Total subventions de fonctionnement	29 500 €
75	Autres produits	5 300 €
76	Produits financiers	200 €
77	Produits exceptionnels	
	Total recettes directes	95 000 €
	Déficit à la charge de la CCRS	190 000 €
TOTAL DES RECETTES		285 000 €

Mme Murielle PHILIPPE précise que le montant attribué est le même montant qu'en 2012 conformément aux termes de la convention pluriannuelle.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de Mme Murielle PHILIPPE par référence à la note de présentation du 22 mars 2013,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'association Réseau Animation Jeunesse,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'attribuer une subvention de 190.000 € à l'association Réseau Animation Jeunesse au titre de son programme d'actions 2013.

N° 2013 - 29

TOURISME**BILAN 2012 ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2013 A L'OFFICE DE TOURISME DE SAVERNE ET SA REGION.**

Rapporteur : Jean-Marc DISS, Vice-Président.

Eléments financiers de l'année 2012**Produits**

Concernant la production vendue, on constate une baisse globale due essentiellement aux résultats mitigés générés par la centrale de réservation en ligne du Pays de Saverne Plaine et Plateau. Les difficultés techniques rencontrées en 2012 et le défaut d'implication des Offices de Tourisme partenaires dans la vente ont eu une conséquence importante sur les objectifs de chiffre d'affaire.

Par ailleurs malgré une légère baisse du chiffre d'affaire sur la vente de produits touristiques, l'Office de Tourisme parvient à dégager une marge de 4.529 euros soit une augmentation de plus de 2000 euros par rapport à 2011.

On relève également une augmentation de 19% des recettes liées aux cotisations et prestations de service qui passent de 9.000 euros en 2011 à 10.764 euros en 2012.

Charges

On constate globalement une stabilité du niveau de charges par rapport à 2012. Des efforts supplémentaires ont été effectués sur les postes de fournitures administratives (-2.300 euros par rapport à 2011) et sur les impressions de dépliants (- 9.600 euros).

Le poste des salaires et charges est légèrement inférieur au prévisionnel en raison du gel d'un poste dès le mois d'octobre 2012 (contrat à durée déterminée non pérennisé dans l'attente du nouveau plan d'actions).

Compte-tenu de ces éléments, l'exercice 2012 présente un résultat positif de 14.554,36 euros.

LES PROJETS 2013**Observation de l'activité touristique**

- Enquête mensuelle de conjoncture auprès des hébergeurs et sites touristiques du territoire et étude annuelle comparative
- Analyse mensuelle du nouveau site internet
- Edition d'une note semestrielle de conjoncture des activités touristiques de la région de Saverne

Dans le domaine de l'e-tourisme

Adapter l'accueil de l'Office de Tourisme aux nouvelles technologies

- Former le personnel à l'utilisation de tablettes numériques pour une meilleure promotion du territoire
- Définir le contenu des tablettes tactiles afin de moderniser l'accueil
- Sensibilisation de l'équipe à l'ensemble des outils du e-tourisme

Dans le domaine de la promotion

- Refonte du site internet de l'Office de Tourisme dont le positionnement s'appuiera sur le plan de communication établi en 2012 sur le territoire
- Amélioration du contenu des fiches LEI et refonte totale de la base de données pour un contenu plus qualifié sur l'offre du territoire
- Refonte des guides touristiques édités par l'Office de Tourisme : nouveau guide hébergement – restauration et création d'un guide pratique sur la destination avec une nouvelle charte graphique
- Lancement d'un concours photos pour le renouvellement de la base de données visuelles de l'Office de Tourisme
- Refonte des documents gratuits de randonnée pédestre en partenariat avec le Club Vosgien

Dans le domaine des services aux prestataires

- Diagnostic numérique de territoire sur l'ensemble de la Communauté de Communes de la Région de Saverne
- Ateliers animation numérique de territoire à destination des hébergeurs
- Création d'une « mallette accueil » à destination des socio-professionnels

Dans le secteur du développement touristique

- Accompagner la Communauté de Communes sur le projet de développement de circuit des petites cités industrielles de caractère
- Aboutissement de la réflexion stratégique en cours sur le développement de l'Office de Tourisme
- Mise en place d'un circuit de geocaching sur Saverne et la Communauté de Communes.

Divers

- Préparation du renouvellement de classement de l'Office de Tourisme en fonction des nouvelles normes pour passer Office de Tourisme Catégorie 2 en 2014

Les actions renouvelées

Accueil, information du public et ventes au comptoir

- Bureau d'accueil ouvert 7 jours sur 7 en saison estivale (de mai à septembre) pour l'accueil et l'information touristique des touristes français et étrangers et pour la diffusion de l'information locale auprès des locaux
- Billetterie pour les spectacles et manifestations de la région : Théâtre Alsacien,
- Gestion des inscriptions à l'Université Populaire et aux sorties du Club Vosgien
- Location de vélos en saison estivale
- Boutique

Edition –Promotion

Réalisation et diffusion d'éditions d'accueil et de promotion

- Guide des hébergements et de la restauration adhérents à l'Office de Tourisme : 7000 exemplaires
- Guide pratique touristique de Saverne et sa Région : 7000 exemplaires
- Plan touristique de Saverne : 15 000 exemplaires

- Flyer circuit de randonnées et promenades familiales
- Spécial groupes 2013
- Edition de la Gazette de l'Office de Tourisme à destination des adhérents et des élus
- Edition du guide de partenariat 2013
- Actions de promotion : salon Saarbrücken (en partenariat avec les OT du PSPP) et Salon de la Randonnée à Paris

Commercialisation

- Actions commerciales : mailing clients pour promouvoir les produits touristiques
- Accueils de presse en partenariat avec le CRT ou l'ADT du Bas-Rhin
- Elaboration de devis de visites guidées et de séjours touristiques pour les groupes et les individuels, commercialisation et réservations de visites de ville et de circuits touristiques dans le Pays de Saverne Plaine et Plateau
- Réservation d'hébergements secs au comptoir de l'Office de Tourisme

Animations

- Mise en place d'un programme de visites guidées estivales en juillet et août à destination des touristes
- Mise en place d'un programme d'animations durant la période de l'Avent : ateliers de confection de gâteaux de Noël, balades contées aux lanternes.

Divers

Poursuite de la démarche qualité avec enquête de satisfaction auprès des touristes et réunions semestrielles du groupe qualité local.

Note sur le budget prévisionnel 2013

En 2012, l'Office de Tourisme s'est engagé dans un travail de réflexion stratégique afin de déterminer ses axes de développement prioritaires à compter de 2014. Le fruit de cette réflexion sera présenté lors de l'Assemblée Générale de l'association

Dans l'attente de la validation de ce plan d'actions, l'année 2013 devra être considérée comme une année de transition. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a pris la décision de geler un poste et de réduire les horaires d'ouverture hors saison afin d'assurer une amplitude d'ouverture optimale et adaptée à la fréquentation touristique en été.

Compte-tenu du plan d'actions établi pour 2013 certaines charges seront à la hausse :

- le parc informatique de l'Office de Tourisme devra être partiellement renouvelé à hauteur de 1000 euros
- le poste impression dépliant estimé à 14000 euros pour 2013 devra intégrer l'impression de plans touristiques en plus grand nombre afin d'approvisionner les prestataires du territoire en quantité suffisante afin qu'ils disposent d'outils d'accueil homogènes et pertinents pour leurs clientèles
- le poste salons estimé à 5000 euros permettra d'appuyer les actions de promotion de l'Office de Tourisme et nous permettra de réaliser au moins deux, voire trois opérations en 2013 en fonction des possibilités de mutualisation avec d'autres structures
- le poste des frais de déplacements inclut la présence de l'Office de Tourisme sur le séminaire e-tourisme de Pau et congrès d'Offices de Tourisme de France à Clermont-Ferrand et s'élèverait à 4500 euros

De nouvelles actions ont également été programmées pour 2013 :

- le développement de deux circuits geocaching en partenariat avec l'ADT 67 et le Résot Alsace qui nous permettront de promouvoir la destination sous un angle plus actuel et de

proposer une activité familiale. La mise en place des circuits et leur promotion s'élèverait à 1000 euros

- le lancement d'un concours photo au printemps 2013 nous permettra de renouveler notre base de données visuelles, indispensable à l'ensemble de nos outils de communication surtout dans la perspective de la création de notre nouveau site internet
- afin de développer de nouveaux services pour nos prestataires, nous proposerons dès 2013 un accompagnement des partenaires économiques dans le domaine du numérique

Le poste des salaires, inclut l'augmentation de la valeur du point d'indice de rémunération et l'augmentation du point d'ancienneté. Il est également prévu de procéder au recrutement d'un personnel d'accueil saisonnier de mai à septembre à hauteur de 25h de travail hebdomadaire afin d'assurer l'accueil de nos clients en haute saison en fonction d'une amplitude d'ouverture de 7 jours sur 7 jours à cette période.

Pour ce qui concerne les produits, les prévisions sont établies sur la base des résultats de 2012. Il est à noter que compte tenu des résultats mitigés liés à la centrale de réservation en ligne en 2012, le projet n'a pas été reconduit pour 2013.

Ainsi vu ces éléments la subvention annuelle sollicitée auprès de la CCRS pour 2013 s'élève à 285.000 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2013 Office de Tourisme de Saverne et sa Région

	Prev 2013	Réalisé 2012	Prévi 2012	Réalisé 2011
CHIFFRE D'AFFAIRES				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
707000 VENTES DEPLIANTS-ARTICLES	4500,00	4799,23	4500,00	3940,64
Total ventes de marchandises	4500,00	4799,23	4500,00	3944,03
Production vendue (services)				
706000 VISITES GUIDEES	7000,00	7190,00	8000,00	8690,00
706006 PRESTATIONS TOURISTIQUES	33000,00	22482,00	30500,00	23447,55
708200 BILLETTERIE	28000,00	21872,00	25000,00	23000,00
708410 MISE A DISPOSITION DE VITRINES	4500,00	3775,00	4750,00	4510,00
708420 ESPACE EXPOSITION	0,00	0,00	0,00	725,00
PRESTATIONS CENTRALE DE RESA		22042,00	30500,00	19048,00
LOCATION TENNIS	150,00	140,00	150,00	187,00
FORMATION NTIC			0,00	
DIVERS		447,53		14,30
FIFT			0,00	5865,00
LOCATION DE VELO	1000,00	779,00	1000,00	920,50
Total production vendue (services)	73650,00	78727,53	99900,00	86407,35

Subventions d'exploitation				
740001 SUBVENTIONS CNASEA			0	2399,22
740300 SUBVENTION CCRS	285000,00	279502,00	279502,00	269502,00
SUBVENTION PSPP			6500,00	2500,00
SUBVENTION FIFT				20500,00
SUBVENTION QUALITE		609,00		
SPONSORING FIFT				9000,00
Total	285000,00	280111,00	286002,00	303901,22
Autres produits				
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	150,00	425,89	1000,00	93,20
INSERTIONS DEPLIANT	2730,00	6760,00	7315,00	8260,00
COTISATIONS ET PACK SERVICE	9000,00	10764,00	9000,00	9009,00
Total	11880,00	17949,89	17315,00	17362,20
Transferts de charges				
TRANSFERT DE CHARGES	500,00	1183,34	500,00	717,87
Total	500,00	1183,34	500,00	717,87
Produits exceptionnels				
REMB ASS SINISTRE				580,00
SUBV.INVEST.VIREES.RESU				2965,62
Total				3545,62
Produits d'exploitation	375530,00	382770,99	408217,00	415878,29

CHARGES D'EXPLOITATION	Prev 2013	Réalisé 2012	Prev 2012	Realisé 2011
Achat de marchandises				
607000 ACHATS DE MARCHANDISES	4000,00	3019,67	4000,00	1753,82
Total	4000,00	3019,67	4000,00	1753,82
PRESTATIONS TOURISTIQUES	29000,00	17952,68	28000,00	20311,32
BILLETTERIE	26000,00	19307,13	23500,00	21085,50
FIFT				34207,69
LOCATION VELO	950,00	717,00	650,00	841,50
TENNIS	140,00	129,00	140,00	175,00
Autres achats et charges externes				
606100 EAU ELECTRICITE GAZ	6500,00	4757,91	6000,00	4706,03
606300 PETIT MATERIEL	300,00	236,98	300,00	89,00
606301 DECORATION DES LOCAUX	150,00	123,94	150,00	713,09
606400 FOURNITURES ADMINISTR.	3000,00	2240,79	4500,00	4502,04
606500 FOURNITURES MATERIEL INFO	1000,00		500,00	
613000 HEBERGEMENT SITE WEB	200,00	119,60	200,00	422,56
MAINTENANCE SITE WEB	150,00		1000,00	
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES			0,00	26661,90
REDEVANCE ORDURES	150,00		101,00	

613502	LOCATION COPIEUR	3200,00	3468,40	3200,00	3171,26
615000	ENTRETIEN ET REPARATIONS	800,00	637,47	500,00	615,65
615600	MAINTENANCE	1600,00	1647,78	1500,00	1600,91
616000	PRIMES D'ASSURANCE	2100,00	2030,01	2000,00	1944,42
616100	FRAIS DE SECURITE	750,00	566,88	700,00	656,58
621400	PERSONNEL EN REGIE	3000,00	2668,26	2800,00	2725,50
622600	HONORAIRES	10000,00	9664,00	10000,00	9328,78
623300	ANNONCES PUBLICITE	500,00	294,00	550,00	0,00
623004	IMPRESSION DEPLIANTS	14000,00	8421,26	9500,00	18041,85
623006	ANIMATIONS / GEOCACHING	2000,00	584,11	1000,00	954,92
623009	SALONS	5000,00	3619,42	2500,00	2862,52
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE				
623800	COTISATIONS	2400,00	1591,00	2000,00	1380,00
625100	DEPLACEMENTS	4500,00	3181,56	3226,00	2667,81
625700	RECEPTIONS	1500,00	900,00	800,00	871,81
626100	FRAIS POSTAUX	3500,00	3598,32	4500,00	3709,88
626200	FRAIS TELEPHONE INTERNET	5000,00	4972,33	4800,00	5263,39
627000	SERVICES BANCAIRES	700,00	573,16	700,00	668,36
	PRESTATIONS CENTRALE DE RESA		21722,37	29000,00	18866,48
	DEMARCHE QUALITE	0,00	0,00	0,00	1600,00
	HONORAIRES GUIDES	500,00	762,40	500,00	1103,00
	DIVERS PRESTATIONS		2548,64		
	FRAIS ACTES	50,00		50,00	0,00
	DOCUMENTATION GENERALE	350,00	555,68	300,00	579,64
	ANIMATION NUMERIQUE / CONCOURS PHOTO	1000,00			
	EDUCTOUR	700,00	345,79	600,00	457,48
	Total	130690,00	119937,87	145767,00	192785,87
	SALAIRES ET CHARGES	234240,00	244188,27	250600,00	231375,18
	FORMATION	1500,00	821,55	1000,00	830,25
	Total	235740,00	245009,82	251600,00	232205,43
	Dotations aux amortissements				
681100	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	2600,00	2153,04	2000,00	2045,04
	DOT. AMORT.IMMO.INCORP	2600,00	6768,02	5000,00	9324,61
	Total	5200,00	8921,06	7000,00	11369,65
	Charges d'exploitation	375630,00	376888,42	408367,00	438114,77
	PRODUITS FINANCIERS				
	Autres intérêts et produits assimilés				
768000	PRODUITS FINANCIERS	600,00	1481,49	650,00	696,04
	Total	600,00	1481,49	650,00	696,04
	CHARGES FINANCIERES				

Intérêts et charges assimilées				
DIV. CHARGES GESTION COURANTES				52,51
Ligne de trésorerie				
661700 INTERETS DE CAUTIONNEMENT	500,00	309,70	500,00	367,87
Total	500,00	309,70	500,00	420,38
Charges exceptionnelles				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				11,00
SINISTRE INCENDIE				
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				522,00
VAL. COMPTA. IMMOB. CORP				
Total				533,00
Report des ressources non utilisées		7500		
Total des produits	376130,00	391752,48	408867,00	416574,33
Total des charges	376130,00	377198,12	408867,00	439068,15
Bénéfice ou perte	0,00	14554,36	0,00	-22493,82

L'évolution de la subvention versée à l'OT se décline comme suit :

Année	Subvention
2006	240 000 €
2007	252 700 €
2008	249 950 €
2009	261 960 €
2010	256 720 €
2011	269 502 €
2012	279 502 €
2013	285 000 €

M. Jean-Marc DISS tient à souligner et féliciter les élus et le personnel de l'Office de Tourisme pour le travail réalisé.

M. Stéphane LEYENBERGER apporte quelques précisions quant au projet de relocalisation des locaux de l'Office de Tourisme dans l'immeuble de l'ancien pressing rue Poincaré. Pour le moment, aucun compromis n'a été trouvé entre la Ville de Saverne et l'acheteur pour l'acquisition.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. Jean-Marc DISS par référence à la note de présentation du 21 mars 2013,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'Office de Tourisme,

Vu la demande de subvention formulée par l'Office de Tourisme,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité (MM. Stéphane LEYENBERGER, Président de l'Office de Tourisme et Pascal JAN, Trésorier de l'Office de Tourisme ne prennent pas part au vote).

D'attribuer à l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région au titre de l'année 2013, une subvention de fonctionnement de 285.000 € dans les conditions prévues par la convention d'objectifs pluriannuelle.

N° 2013 - 30

HABITAT

SUBVENTION CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNAUX – OPERATION A MAENNOLSHEIM.

Rapporteur : Jean-Paul KRAEMER, Vice-Président.

La Communauté de Communes soutient ses Communes Membres dans le cadre d'opérations locatives avec encadrement des loyers, pour favoriser l'accès au logement des habitants modestes. Une délibération a été prise en mai 2012 afin d'actualiser le montant des aides qui étaient en vigueur depuis 2005.

Le Conseil Communautaire a décidé d'accorder 2 000 € par logement F1 ou F2 et d'accorder 4 000 € par logement F3 et plus. Les aides sont limitées à 5 logements par Commune, par période de trois ans, avant renouvellement d'une demande. Les modalités d'intervention de la Communauté de Communes ont été définies par le Conseil Communautaire.

Les conditions d'obtention des subventions sont remplies par la Commune de Maennolsheim qui crée 4 logements locatifs dans son presbytère. Ces logements feront notamment l'objet d'un engagement de modération de loyer dans le cadre du dispositif de la PALULOS (prime à l'amélioration des logements à usage locatif).

Il s'agit de deux logements de type F2 et de deux logements de type F3, ce qui correspond à une subvention de 12 000 €.

M. Jean-Paul KRAEMER félicite la Commune de Maennolsheim pour cette initiative.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) D'accorder une aide financière de 12 000 € à la Commune de Maennolsheim pour la création de quatre logements locatifs,
- b) De procéder au versement de cette aide sur présentation des pièces justificatives de l'encadrement des loyers et d'un bilan financier de l'opération.

DIVERS

II. DIVERS.

* * * * *

Délibérations publiées et transmises à la Sous-Préfecture ce vendredi 5 avril 2013.

Fait et clos à Saverne le 4 avril 2013,

Le Président

Pierre KAETZEL

Le présent rapport comportant 14 points est signé par tous les Membres présents :

ANDRES-KUHN

BOSS

BURCKEL

CREMMEL

CRIQUEI

DISS

DISTEL

EICHHOLTZER

ERNST

GERARD

GRAD

HAETTEL

HEITZ

HITTINGER

HUTTNER

JAN

JUNDT

KAETZEL

KILFIGER

KIM

KRAEMER

KRIEGER

KUHN

LEYENBERGER

LUTZ

LUX

MERTZ

MULLER

C. OBERLE

PETER

PHILIPPE

REINHART

SCHALCK

SCHLATTER

SCHNELL

STEFANIUK

STENGEL

WINTZ

WOLFF